

Première séance, mardi 30 avril 2002

Présidence de M. Paul Sansonnens, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Assermentation. – Communications. – Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2001; entrée en matière générale. – Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'an 2001; réformes institutionnelles et administratives à l'Etat de Fribourg. – Comptes généraux de l'Etat pour 2001; Pouvoir législatif, Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat. – Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'an 2001: Chancellerie d'Etat. – Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2001: économie, transports et énergie. – Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'an 2001: Direction de l'économie, des transports et de l'énergie. – Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2001: intérieur et agriculture. – Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'an 2001: Direction de l'intérieur et de l'agriculture. – Rapport et comptes pour l'an 2001: Etablissement cantonal d'assurance contre la mortalité du bétail (ECAMB). – Rapport et comptes pour l'an 2001: Caisse d'amortissement de la dette agricole. – Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2001: Pouvoir judiciaire. – Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2001: justice, police et affaires militaires. – Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'an 2001: Direction de la police et des affaires militaires. – Rapport et comptes pour l'an 2001: Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments. – Rapport et comptes pour l'an 2001: Office de la circulation et de la navigation. – Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2001: santé publique et affaires sociales. – Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'an 2001: Direction de la santé publique et des affaires sociales. – Rapport et comptes pour l'an 2001: Etablissement cantonal des assurances sociales. – Postulat N° 263.01 Beat Vonlanthen/Michel Buchmann (quelle approche pour contenir les coûts de la santé?); prise en considération. – Motion N° 001.02 Cédric Castella (loi portant règlement du Grand Conseil: art. 32 al. 4); réponse du Conseil d'Etat. – Motion N° 003.02 Cédric Castella (loi portant règlement du Grand Conseil: art. 32 al. 1, 3^e phrase); réponse du Conseil d'Etat. – Motion N° 005.02 Jacques Bourgeois/Jean Genoud (lutte efficace sur tout le territoire cantonal contre le bostryche typographe); réponse du Conseil d'Etat. – Postulat N° 263.01 Beat Vonlanthen/Michel Buchmann (quelle approche pour contenir les coûts de la santé?); réponse du Conseil d'Etat. – Motion Nr. 010.02 Markus Bapst/Josef Fasel (Änderung des Gesetzes über das Reglement des Grossen Rates); Begehren. – Postulat Nr. 207.02 Nicolas Bürgisser (konkrete Förderung der Stromerzeugung aus alternativen Produktionsmodellen); Begehren. – Postulat Nr. 208.02 Nicolas Bürgisser (Bahn-Erschliessung der hinteren Pérolles-Ebene); Begehren.

La séance est ouverte à 14 heures.

Présence de 125 députés; absents: 5.

Sont absents avec justification: MM. Cédric Castella, Ellian Collaud, Georges Godel, Nicolas Lauper et François Weissbaum.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Assermentation

Le Président. Nous allons procéder à l'assermentation de M. Dominique Corminbœuf; son mandat de député a été validé par le Grand Conseil le 20 décembre dernier; il a été excusé lors de la prestation de serment du 21 décembre 2001 et lors de la dernière session de mars.

Est assermenté M. *Dominique Corminbœuf*, en qualité de député au Grand Conseil fribourgeois.

Le Président. Monsieur Corminbœuf, je vous réitère mes félicitations et vous prie de regagner votre place. (*Applaudissements*).

Communications

Le Président. 1. Le 18 mars 2002, le Conseil d'Etat adressait la lettre suivante au Grand Conseil concernant l'élection du Trésorier d'Etat à la session de mai 2002 du Grand Conseil:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Le mandat du Trésorier d'Etat, M. Daniel Berset, vient à échéance le 8 mai 2002. Conformément à l'article 8a de la loi sur le statut du personnel de l'Etat, nous avons l'honneur de vous proposer M. Daniel Berset à la fonction de Trésorier d'Etat pour une nouvelle période administrative de quatre ans. M. Berset assume cette tâche depuis 1990 avec compétence, fidélité et enthousiasme à la pleine satisfaction du Conseil d'Etat et nous croyons savoir, aussi du Grand Conseil. Nous vous invitons donc à reconduire le mandat de M. Berset et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat:

Le Président:
Pascal Corminbœuf

Le Chancelier:
René Aebischer»

L'élection du Trésorier sera faite par le Grand Conseil demain matin, mercredi 1^{er} mai 2002.

2. Par lettre du 2 avril 2002, la Direction de la santé publique et des affaires sociales, au nom du Conseil d'Etat, a demandé au Bureau du Grand Conseil de prolonger de trois mois le délai de réponse du Gouvernement à la motion N° 128.01 de MM. Bernard Pillonel et Charles Jenny, développée le 9 novembre 2001 et demandant le libre choix pour les personnes âgées dans les EMS de la Broye vaudoise et fribourgeoise. Avant de donner sa réponse, le Conseil d'Etat attend de connaître le sort qui sera réservé à une motion portant sur le même sujet déposée par un membre du Grand Conseil vaudois. Le Bureau du Grand Conseil a accepté cette demande de prolongation de délai.

3. La motion N° 112.01 de M. Kanis Lehmann demandant une loi sur la juridiction spéciale pour les membres des autorités judiciaires et de la police, développée le 9 février 2001 et le postulat N° 258.01 de M. Maurice Ropraz, portant sur une nouvelle organisation des justices de paix, développé le 22 juin 2001, deux interventions auxquelles le Conseil d'Etat n'avait pas encore répondu, ont été rayées du registre des motions et postulats, en application de l'article 70 alinéa 3 et de l'article 74 alinéa 6 de la loi portant règlement du Grand Conseil: «La motion ou le postulat dont l'auteur ne fait plus partie du Grand Conseil est rayé du registre, à moins que l'intervention ne soit reprise par un ou des cosignataires dans les trois premiers jours de la session suivante.» Cette reprise n'a pas été faite lors de la session de mars 2002.

4. Le 12 avril dernier, le Bureau du Grand Conseil a tenu une séance avec le Bureau de la Constituante au cours de laquelle il a été informé de l'état des travaux de la Constituante. L'échange de vues a porté aussi sur la procédure de consultation que la Constituante entend lancer cette année encore, ainsi que sur le budget de la Constituante. Il sied de rappeler que ces entrevues se veulent surtout informatives. Si le besoin se fait sentir, une nouvelle rencontre des deux Bureaux aura lieu dans le courant de l'automne ou au début de l'année prochaine.

5. Dans sa séance du 12 avril 2002, le Bureau du Grand Conseil a chargé la Commission des finances et de gestion d'examiner le projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs, donnant suite à la motion de M. André Ackermann, prise en considération par le Grand Conseil à la session de mars dernier. Ce projet de loi sera examiné par le Grand Conseil en juin prochain.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2001

Rapporteur général: **Jean-Louis Romanens** (PDC, GR).

Commissaire du Gouvernement: **Urs Schwaller, Directeur des finances.**

Entrée en matière générale

Le Rapporteur général. La Commission des finances et de gestion s'est penchée, au cours de 9 séances, sur les comptes 2001 de l'Etat de Fribourg, faisant l'objet du décret N° 7 sur lequel nous serons appelés à voter demain. Les différents rapporteurs, accompagnés des rapporteurs-suppléants, ont visité les différentes Directions et ont obtenu les explications et justifications voulues à leurs interrogations.

Au nom de la Commission des finances et de gestion, je tiens à remercier les membres du Conseil d'Etat pour leur disponibilité et leur collaboration et spécialement le Directeur des finances, M. Urs Schwaller et le Trésorier d'Etat, M. Berset.

Nous constatons avec satisfaction que le résultat des comptes de l'exercice 2001 est bien meilleur que ce que prévoyait le budget, ceci grâce à certains éléments extraordinaires et surtout à une très bonne maîtrise des budgets et à un contrôle serré des dépenses dans tous les Départements.

Résultat général: globalement, le compte de fonctionnement boucle par un déficit de 4,9 millions de francs, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de 52,8 millions de francs, soit une amélioration de 48 millions de francs. Les investissements nets se montent à 126,7 millions de francs pour un budget de 112,9 millions de francs. Le total général des dépenses atteint le chiffre de 2,48 milliards de francs et les revenus 2,43 milliards. L'autofinancement est de 67 %.

Essayons de faire une petite analyse de tout cela: élément extraordinaire: le compte de fonctionnement a été influencé par quelques éléments extraordinaires: tout d'abord, la transformation en société anonyme des Entreprises électriques fribourgeoises a permis de comptabiliser un revenu extraordinaire de 40 millions de francs qui s'explique par la transformation de réserves en prêts. Fort heureusement, le Conseil d'Etat a pris la précaution de couvrir avec ce montant quelques charges latentes ou extraordinaires qui sont: la constitution d'une provision de 8,1 millions de francs sur débiteurs, provenant essentiellement des débours pénaux ou des avances consenties pour les pensions alimentaires; les redevances à encaisser à ce sujet se chiffrent à plus de 60 millions de francs au bilan dont une majeure partie concerne les débours pénaux; un amortissement des titres Swissair, Forum Fribourg et Espace Gruyère pour environ 4 millions de francs.

Une deuxième provision de 2 millions de francs a été constituée pour les subventions en relation avec les bourses d'études; ce montant devrait permettre de répondre, au début de l'année scolaire, aux demandes de bourses présentées.

Une troisième provision de 2 millions de francs qui permettra de verser plus rapidement, ou en tout cas de respecter l'échéancier prévu pour le subventionnement des constructions scolaires au niveau primaire.

Un report de la comptabilisation de la contribution de la Banque cantonale: jusqu'en 2000, ce montant était enregistré en transitoire. A l'avenir, il sera comptabilisé et ce, à partir de 2001, lors de son encaissement. Cela est apparu comme tout à fait logique à la majorité de notre commission du fait que cette somme peut être assimilée à un dividende et aucun actionnaire ne s'autorise à comptabiliser un dividende en transitoire, alors que celui-ci n'a pas été décidé.

Finalement, le solde de 12 millions de francs permet d'améliorer le bénéfice ordinaire. Cela nous permet de constater que l'amélioration ordinaire du résultat des comptes de fonctionnement n'est pas de 48 millions de francs, mais bien de 36 millions de francs.

Les principales différences par rapport au budget: dans les revenus, on constate une amélioration de la fiscalité des personnes morales d'environ 12 millions de francs, une augmentation des rentrées de l'impôt à la source de 6 millions de francs, la part à l'impôt fédéral direct sur les personnes morales progresse de 10 millions de francs, la péréquation sur l'impôt fédéral direct nous permet d'encaisser environ 7 millions de francs de plus. Par contre, les recettes de l'impôt anticipé sont à la baisse de 10 millions de francs.

Dans les charges, une provision pour risque d'évaluation des rentrées fiscales liée au passage à la taxation annuelle de 10 millions de francs a été constituée.

L'enveloppe de l'Hôpital cantonal est en dépassement de 4,5 millions de francs, ceci essentiellement en raison de la baisse des journées de malades.

Les rentrées fiscales: au sujet des rentrées fiscales, il faut rappeler qu'au niveau des personnes physiques, on navigue à vue en cette année 2001. En effet, l'année 2001 est la première année du passage de la taxation prae-numerando au post-numerando. Les chiffres comptabilisés proviennent d'estimations basées sur les années précédentes. Les derniers chiffres taxés officiellement sont les revenus 1997-1998. C'est seulement à fin 2002, voire début 2003 que les chiffres exacts et définitifs seront connus.

En conséquence, les rentrées fiscales des personnes physiques, d'un montant global de l'ordre de 500 millions de francs, ont été estimées. Il est toutefois apparu que le Conseil d'Etat a fait preuve d'une prudence raisonnable dans cette approche. Pour les personnes morales, la progression des recettes se poursuit pour atteindre 73 millions de francs au niveau de la fiscalité cantonale et 45 millions de francs pour la ristourne sur l'impôt fédéral. La progression totale par rapport aux comptes 2000 est de 33 millions de francs ou 39 %.

L'effort fait par notre canton au niveau de la promotion économique porte largement ses fruits et l'augmentation de ses recettes nous prouve qu'à ce niveau, il faut maintenir une attention toute particulière et un soutien constant et accru au développement d'un tissu économique varié et permettant la création d'entreprises à haute valeur ajoutée.

Les recettes provenant de la Confédération: globalement, ces recettes se stabilisent. En effet, la part de notre canton à la péréquation de l'impôt fédéral direct de 65 millions de francs est en augmentation de 7 millions de francs. La part de l'impôt anticipé de 9,6 millions de francs diminue de 10 millions de francs, tandis que notre part à la répartition du bénéfice de la

Banque nationale de 49 millions de francs reste stable. La part sur les carburants de 32,9 millions de francs augmente de 1,4 million de francs; une nouvelle redevance, la RPLP, permet au canton d'encaisser un montant supplémentaire de 5,6 millions de francs.

Croissance des charges et des revenus: les charges ont progressé de 22 % de 1996 à 2001, alors que les revenus, durant la même période, augmentent de 21 %. De 1996 à 2001, l'indice général des prix à la consommation a varié de 4,6 % seulement. C'est une des explications aux problèmes que rencontre notre canton pour boucler ses comptes. Effectivement, l'indice des prix à la consommation fixe généralement la progression des salaires. Il faut tout de même reconnaître que plus d'un quart de nos recettes est constitué de la fiscalité des personnes physiques.

Postes de travail: une économie de 63 postes de travail ou équivalents plein temps a pu être réalisée durant l'exercice, à savoir 61 postes dans l'administration générale, 2 dans le secteur hospitalier; 24 dans les secteurs spéciaux et les établissements de l'Etat (Arsenal et forêts). Par contre, l'enseignement a utilisé 23 postes de plus que budgétisés.

La moyenne des équivalents plein temps durant l'exercice 2001 a été de 7780. L'enseignement a utilisé 3996 équivalents plein temps ou 51 % des effectifs. L'administration en occupe 27 % et le secteur hospitalier 17 %. Les charges de personnel de 903 millions de francs représentent 44 % des dépenses; elles augmentent de 29 millions de francs ou 3,3 % par rapport à l'exercice 2000.

Investissements, autofinancements et évolution de l'endettement: les investissements bruts se montent à 262 millions de francs. L'investissement net est de 126,7 millions de francs. Les amortissements enregistrés aux comptes sur le patrimoine administratif sont de 89,5 millions de francs; ils permettent, après la couverture de la perte de 4,9 millions de francs, d'assurer un autofinancement de 67 %. Le solde de 40 millions de francs environ est couvert par une augmentation de l'endettement.

Au sujet de l'endettement, la dette brute se monte à 1,136 milliard; elle a pratiquement doublé depuis 1991. La dette nette augmente de 20 millions de francs pour atteindre 780 millions de francs. Sa progression suit la même courbe que la dette brute. Le coût du financement de la dette est de 43,4 millions de francs pour 2001 ou de 121 000 francs par jour. Il représente 6,1 % des recettes fiscales.

Il convient également de relever que le Conseil d'Etat a contracté un nouvel emprunt de 170 millions de francs en décembre 2001 au taux de 3 ¼ % sur dix ans. Le système de la cote d'alerte a le mérite de pouvoir contenir l'endettement à un niveau supportable. Mais personnellement et je pense transmettre là la pensée d'une majorité de la Commission des finances et de gestion, il n'est pas acceptable que notre endettement continue une telle progression. Nous nous demandons notamment s'il ne faudrait pas exclure les transferts, c'est-à-dire les montants provenant de la Confédération et qui sont redistribués du calcul de la cote d'alerte. Cela obligerait encore une réduction du déficit des budgets d'une vingtaine de millions de francs.

La formation: notre canton est un canton formateur. Ses Hautes écoles l'obligent à des sacrifices importants. C'est ainsi qu'un montant de 380 millions de francs a été consacré à la formation en 2001. Ce chiffre représente 53 % des rentrées fiscales. Certes, notre canton a la chance de compter une forte proportion de jeunes dans sa population. Mais nous savons également qu'une grande partie des jeunes formés dans ce canton ne trouvent pas de travail et sont engagés par des entreprises extérieures au canton. Ce phénomène justifie peut-être la manne substantielle que notre canton touche de la Confédération par le biais de la péréquation. Il doit être avant tout une motivation supplémentaire pour accentuer le rôle d'une promotion économique et que nous devons nous donner les moyens pour amener dans ce canton des entreprises à haute valeur ajoutée. Il doit également être un des motifs qui doit amener le Conseil d'Etat à s'investir sans limites dans les démarches qui permettront l'installation du Tribunal administratif dans notre canton. A mon avis, ce sont des conditions sine qua non pour que nous puissions, à moyen terme, maintenir l'offre de nos Hautes écoles.

La santé: un montant de 292 millions de francs a été dépensé pour la santé dans notre canton en 2001, dont 142 millions de francs à charge du canton, à savoir 13 millions de francs de plus qu'en 2000 ou une augmentation de 10 % environ. Dans les années à venir, il s'agira de tout mettre en œuvre afin qu'une planification hospitalière se mette en place dans toutes les régions du canton et aboutisse rapidement à une stabilisation des coûts.

NGP (Nouvelle gestion publique): plusieurs secteurs d'activités ont été gérés en 2001 sous la forme de la NGP. Les rapporteurs ont visité quelques services et ont pu constater la bonne motivation du personnel. Toutefois, tous les instruments de controlling ne sont pas encore en place. La Commission des finances et de gestion va poursuivre son travail. Elle rencontrera notamment dans le courant du mois de mai M. le Conseiller d'Etat Lässer en charge du dossier pour discuter en détail de ce travail.

Il serait souhaitable que le Grand Conseil puisse se prononcer par un rapport intermédiaire d'ici à la fin de l'année, voire en 2003, sur la Nouvelle gestion publique.

Conclusions: même si, globalement, les comptes 2001 sont en nette amélioration par rapport au budget, ils sont toujours déficitaires et l'endettement continue à progresser. En conséquence, il faut rester vigilants et tout mettre en œuvre pour contenir nos dépenses et atteindre un équilibre budgétaire et un autofinancement approchant le cent pour cent. Il n'est pas acceptable de reporter les charges de nos investissements sur les générations futures qui auront certainement, en raison de l'évolution de notre société, de nouvelles tâches à remplir.

C'est avec ces remarques qu'au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous demande d'entrer en matière sur ce décret.

Le Commissaire. Les résultats des comptes 2001, dernier exercice de la législature 1997–2001, sont plus

favorables que ne le prévoyait le budget. Le Rapporteur vient de le démontrer d'une manière exhaustive. S'il est vrai que la comptabilisation du prêt de 40 millions de francs octroyé aux Entreprises électriques fribourgeoises à la suite de leur changement de statut explique en partie cette amélioration, il faut souligner que même sans cet apport, les résultats des comptes auraient été pour environ 36 millions meilleurs que le budget. Des rentrées fiscales supplémentaires encaissées principalement auprès des personnes morales, une gestion rigoureuse et économe sont à l'origine de cette amélioration.

Zudem wären ohne das Engagement und die Budgetdisziplin der Direktionen, Dienststellen und Anstalten des Staates diese Ergebnisse nicht möglich gewesen. In der Botschaft des Staatsrates zur Staatsrechnung 2001 werden die Differenzen zwischen Rechnung und Voranschlag im Detail dargelegt und analysiert und auch die jüngste Entwicklung der Kantonsfinanzen wird aufgezeigt.

Dans le cadre de cette entrée en matière, je voudrais procéder à un bref examen de l'évolution intervenue depuis 1996. L'analyse historique nous aide souvent à anticiper, à se préparer aux défis futurs, ce qui est particulièrement important au début d'une nouvelle législature. Les finances de l'Etat ont connu l'évolution suivante depuis 1996:

premièrement, les résultats du compte de fonctionnement n'ont pas atteint l'équilibre. Le mécanisme de la cote d'alerte a toutefois permis de contenir les déficits dans des limites étroites.

Deuxièmement, l'endettement net du canton a progressé graduellement.

Troisièmement, le volume des investissements nets s'est stabilisé autour des 100 millions de francs. Le degré d'autofinancement des investissements, qui a été en moyenne de 72 % peut être qualifié de juste suffisant.

Des recettes fiscales exceptionnelles provenant de personnes morales et liées principalement à la conjoncture internationale, des rentrées supplémentaires en provenance de la Confédération et de la Banque nationale ont permis, en partie, de suppléer à la croissance modérée de la fiscalité cantonale, laquelle sera encore accentuée par les allègements apportés à la fiscalité par la progression à froid.

Les dépenses de subventionnement ont connu, dans les quatre premières années de la période, une progression bien supérieure à la moyenne des charges.

L'effectif du personnel mesuré en équivalents plein temps s'est accru de 585 unités depuis 1996. Les charges brutes de personnel de l'année 2001 excèdent de 120 millions de francs ou de 16 % à celles de l'année 1996.

Les dépenses nettes consacrées à la santé et à la prévoyance sociale ont progressé deux fois et demie plus vite que les dépenses nettes totales. Les 78 % des recettes fiscales supplémentaires encaissées entre 1996 et 2001 ont été affectés au financement de ces deux seules tâches, comme nous l'avons également démontré dans le message.

Zu Beginn dieser neuen Legislaturperiode stellt der Staatsrat fest, dass sein finanzieller Handlungsspielraum weiterhin begrenzt sein wird. Unter Berücksich-

tigung der bekannten strukturellen Kantonsfinanzen und der immer noch schwachen Wirtschaftsstruktur des Kantons will der Staatsrat verhindern, dass finanzielle Fragen zum vordringlichen, zum ersten Problem der gesamten Legislaturperiode werden. Deshalb hat er vor kurzem in Form von Direktiven seine Finanzpolitik für die Jahre 2002 bis 2006 festgelegt, an denen er sich bei der Aufstellung des Finanzplans und der nächsten Voranschläge orientieren will. Auch in Anbetracht der ersten Eingaben aus den sieben Direktionen und der sich daraus ergebenden Ergebnisse des Finanzplans erweisen sich diese Richtlinien als unumgänglich, solange die finanzielle Lage schwierig sein wird.

En ce début de législature, le Conseil d'Etat constate que sa marge de manœuvre financière reste étroite. Au vu des premiers résultats du plan financier résultant des demandes des Directions, les lignes directrices que le Conseil d'Etat a adoptées il y a deux mois s'avèrent indispensables tant l'impasse financière est importante. Notre tâche sera très difficile et débouchera sur des arbitrages et sur des choix délicats. Il s'agira, en effet, de trouver un compromis entre le maintien de certains acquis, le coût croissant des tâches actuelles et la réponse aux besoins nouveaux. Le maintien de la compétitivité fiscale et les difficultés financières croissantes de certaines communes devront également être pris en considération. Nous n'échapperons dès lors pas à des décisions que je qualifierais de douloureuses et aussi à des renoncements. Il serait illusoire de croire qu'un simple transfert de la responsabilité de payeur soit vers le canton, soit vers les communes, permettra des économies substantielles. L'enjeu futur va sans aucun doute se situer au niveau de la qualité et de la quantité des prestations demandées à l'Etat.

Ich glaube es lohnt sich auch in deutscher Sprache zu wiederholen, dass es illusorisch ist, zu glauben, dass sich substantielle Einsparungen erzielen lassen, indem einfach die Zahlungsverantwortung auf den Kanton oder auf die Gemeinden abgeschoben wird. Man wird sich künftig zweifellos vermehrt mit Fragen der Qualität und der Quantität der staatlichen Leistungen beschäftigen müssen.

Face à des exigences multiples et parfois aussi contradictoires, les solutions retenues jusqu'à présent pour juguler les déficits ne suffiront pas. La politique financière de la prochaine législature devra reposer sur certains axes que nous avons brièvement résumés aussi dans le message.

Premier axe: une définition stricte des priorités gouvernementales: l'évolution souhaitée et supportable des besoins et des coûts dans les domaines financièrement lourds de la santé publique, de l'éducation et de la prévoyance sociale sera au centre des discussions. L'Etat devra concentrer son action sur ses missions essentielles.

Deuxième axe: une subordination de la réalisation des nouvelles missions à un financement ou à une compensation financière préalable, au risque d'accroître rapidement l'endettement de l'Etat.

Troisième axe: une limitation stricte de la croissance de la masse salariale qui ne pourra pas faire l'impasse d'une discussion de fonds sur le nombre des nouveaux postes à créer et sur les réorganisations internes à envi-

sager. Dans ce contexte, il s'agira aussi de tenir compte de la nécessité de conserver une fonction publique motivée en lui offrant des traitements adaptés aux conditions du marché.

Quatrième axe: Die periodische Überprüfung der heute gewährten Subventionen muss ohne Zweifel beschleunigt werden, damit insbesondere die Folgen der ab 2005 wegfallenden linearen Kürzungen amortisiert bzw. aufgefangen werden können.

Dernier axe: un plafonnement des investissements nets du canton permettant de limiter la charge des amortissements et des intérêts, ce qui nécessitera le renoncement à certaines réalisations.

Dernière remarque: récemment, la Commission des finances et de gestion s'est adressée par lettre au Conseil d'Etat pour lui faire part, en ce début de législature, de ses préoccupations en matière financière. Le Conseil d'Etat partage ses soucis et il l'a dit dans sa réponse qu'il a fait parvenir à la commission. Le Conseil d'Etat est convaincu que la maîtrise des finances cantonales exige un large consensus sur le rôle et les moyens qu'on entend attribuer à l'Etat ces prochaines années. Le Conseil d'Etat se félicite finalement de l'appui que la Commission des finances et de gestion va lui apporter dans ce dossier certainement difficile.

Au vu de ces considérations, le Conseil d'Etat vous invite à voter l'entrée en matière et les comptes 2001.

Marc Gobet (PLR, GL). A l'heure d'examiner les comptes de l'Etat pour l'année 2001, le groupe libéral-radical, à l'unanimité et au nom duquel je rapporte, salue et félicite le Conseil d'Etat de la bonne maîtrise des comptes par rapport au budget.

Les éléments extraordinaires tels que le prêt des EEF, le décalage du bénéfice de la Banque cantonale, les provisions constituées et les amortissements plus importants ont avantagé les comptes 2001. C'est pourquoi il est important d'analyser les comptes en faisant abstraction de ces points.

Ainsi, il est intéressant de constater qu'au lieu d'avoir un excédent de charges de 4,9 millions de francs, il est de 16,9 millions de francs d'où, malgré tout, une amélioration de 35,9 millions par rapport au budget. Le total des charges des comptes «plaqué» à 2,9 millions près, soit de 0,1 % au budget. Les recettes, en augmentation de 38,8 millions sont évidemment agréables, mais nous incitent à rester prudents. En effet, il est rappelé dans le message que la fiscalité des personnes physiques n'est pas encore démontrée à la suite du changement de système fiscal. La réserve de 10 millions de francs émise par le Conseil d'Etat relève de la légitime prudence, mais aussi une manière de présenter des comptes déficitaires et ainsi de tempérer toute velléité d'augmenter les dépenses.

Nous relevons au passage l'amélioration des résultats dans les secteurs où est pratiquée la Nouvelle gestion publique, soit à l'Institut agricole de Grangeneuve, à la forêt et à la faune et au Département des travaux publics. Le groupe libéral-radical souhaite que d'autres secteurs s'associent à ce principe.

L'insuffisance de financement des investissements ne peut incessamment se confirmer. Il est nécessaire que le canton se dégage lui-même des moyens dont il a

besoin. La maîtrise du budget en est un, la baisse des investissements, un autre. Nous espérons que le Conseil d'Etat fera le bon choix et nous nous réjouissons de lire le programme gouvernemental et le plan financier de la présente législature.

Par ailleurs, le mouvement des provisions, soit celles constituées, celles dissoutes, n'est pas transparent. Il serait nécessaire de connaître en détail l'évolution du compte des provisions sur le compte de fonctionnement, puisqu'il passe, au 31 décembre 2000, de 12 millions de francs, au 31 décembre 2001, à 31 millions de francs. Les provisions sur le compte des investissements passent de 28 millions de francs à 19 millions. Eu égard aux sommes présentées, il me paraît légitime d'en savoir un peu plus.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical accepte les comptes 2001.

Armin Haymoz (PDC, SE). Le groupe démocrate-chrétien va voter, à l'unanimité, l'entrée en matière et accepte les comptes tels qu'ils sont présentés.

Il se réjouit, avec le Conseil d'Etat, que les comptes aient été bouclés d'une manière bien plus favorable que ce qui avait été prévu.

Nous avons constaté que des provisions importantes ont été faites en ce qui concerne les pensions alimentaires, les débours pénaux, etc.; or, nous souhaiterions qu'à l'avenir, l'encaissement de ces montants se fasse d'une manière plus professionnelle. Nous avons appris que le Conseil d'Etat a décidé de concentrer l'encaissement de toutes les factures auprès de la Direction des finances et ainsi nous espérons qu'il sera possible d'avoir des résultats pour l'exercice 2002.

En ce qui concerne l'avenir, nous savons que la péréquation aura probablement des effets négatifs pour le canton de Fribourg, c'est-à-dire qu'il y aura alors moins d'argent qui lui sera versé par la Confédération et cela doit nous inciter encore à une meilleure maîtrise des finances. Je rappelle que de 1996 à 2001, les charges ont augmenté de 22 % et également pendant ces cinq ans, les effectifs ont augmenté chaque année en moyenne de 100 nouveaux postes. Et il a été dit que le service des dettes fait quand même 43 millions de francs par année, c'est la charge nette pour l'Université de Fribourg, et cela signifie que si nous n'avions pas de dettes, nous pourrions nous financer et nous payer une deuxième université. Le groupe démocrate-chrétien est d'avis que l'autofinancement est insuffisant et qu'il faut arriver à un autofinancement de 80 % au minimum.

En ce qui concerne les nouvelles missions, cela fait également partie de notre mandat de députés, on doit, au préalable, se soucier beaucoup plus du financement et examiner d'une manière plus détaillée comment de nouvelles missions seront financées et quelles seront leurs conséquences. D'ici peu, on subira les conséquences de la décision FRI-TIC qui seront certainement plus lourdes que celles qui étaient prévues.

En ce qui concerne les Directions, il est souhaité de leur octroyer des enveloppes financières afin que ces Directions disposent d'une certaine marge de manœuvre, mais tout en respectant ces enveloppes financières.

Le Directeur des finances nous a parlé de la législature qui vient de commencer. Je rappelle qu'en 1998, on avait un équilibre du compte de fonctionnement. Or le but de cette législature est de retrouver à nouveau un équilibre du compte de fonctionnement.

Quant à la Nouvelle gestion publique, nous constatons que les cinq unités pilotes de la Nouvelle gestion publique travaillent avec des nouvelles méthodes de gestion publique mais, malheureusement, elles doivent encore, en parallèle, se soumettre à l'ancien système de la présentation des comptes et également à l'ancien système du budget. Or c'est évident que cela ne leur facilite pas la tâche et qu'elles ne peuvent pas, en ce moment, profiter des libertés qui leur sont données par ce nouveau système. Aussi, il serait judicieux que le Conseil d'Etat prenne une décision et donne à ces cinq unités pilotes la possibilité de travailler uniquement selon la méthode de la Nouvelle gestion publique et qu'elles ne soient plus obligées de tenir deux comptes et faire deux fois le travail du budget.

Zusammenfassend möchte die CVP-Fraktion, dass in dieser Legislatur endlich ein ausgeglichenes Budget und auch eine ausgeglichene Rechnung präsentiert wird. Vor allem möchten wir aber für künftige Entscheide wesentlich detaillierter über die finanziellen Konsequenzen informiert werden, damit wir hier, in Kenntnis der Sache, dem Staat neue Aufgaben übertragen und dort auch klar wissen, was wir dann auch finanzieren müssen. Es kann nicht angehen, dass wir jeweils mit einem Jahr Verspätung erst die ganze Wahrheit erfahren und dann einen Entscheid, der gefällt wurde, einfach runterschlucken und später das Geld bereitstellen müssen, um diese neue Aufgabe zu finanzieren.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien accepte les comptes tels qu'ils sont présentés et félicite le Conseil d'Etat qui a tout entrepris pour faire mieux que le budget qui nous a été présenté pour 2001.

Hans-Rudolf Beyeler (CSP, SE). Das Resultat der Rechnung 2001 wird beeinflusst durch verschiedene Entscheide des Staatsrates und schliesst mit einem Defizit von 4,9 Millionen statt den im Budget vorgesehenen 47,9 Millionen. Die CSP ist erfreut über den positiven Abschluss, findet aber die buchhalterischen Operationen, welche die endgültigen Zahlen beeinflussen, ein wenig fraglich. In der Tat schliesst die Rechnung mit diesem Resultat, weil verschiedene Rückstellungen in der Grössenordnung von 20 Millionen gemacht wurden. Ebenfalls beeinflusst das Darlehen an die FEW das Resultat der Rechnung. Die CSP ist erstaunt über die enorme Fluktuation beim Personal. Wir laden den Staatsrat ein, alles zu unternehmen, damit die Staatsangestellten im Rahmen des neuen Personalgesetzes vermehrt dem Kanton Treue bezeugen. Die CSP beschliesst Eintreten und dankt allen Betroffenen für ihre Bemühungen, die Rechnung des Kantons ausgeglichen zu gestalten.

Gilbert Cardinaux (UDC, VE). Le groupe de l'UDC a examiné les comptes 2001 de l'Etat qui présentent un excédent de charges au compte de fonctionnement de

5 millions de francs, soit nettement inférieur au budget prévu.

Il salue l'effort de toutes les Directions de s'en tenir au crédit budgétaire mis à leur disposition. Bien sûr, il y a la rentrée exceptionnelle de 40 millions de francs des EEF, mais si l'on tient compte du report de la part du bénéfice de la Banque cantonale et de la constitution d'importantes provisions, les comptes seraient encore améliorés. Mais tout de même, pour la onzième fois consécutive, les comptes se soldent par une insuffisance de financement: 42 millions de francs. Les charges augmentent également de 19 millions de francs, ainsi que les charges de personnel. Comme cela a été dit, la charge d'intérêt de la dette est en augmentation de 2 millions de francs, ce qui représente 117 000 francs par jour.

Si la situation s'est améliorée grâce à des recettes supplémentaires de la conjoncture, cette amélioration existe aussi dans d'autres cantons. En Suisse romande et ailleurs, plusieurs cantons présentent des comptes positifs.

L'importance des postes de transfert a une grande influence dans les finances cantonales. On constate que le dépassement de certaines charges, notamment dans la santé et le social, augmente immédiatement la participation des communes. Au vu de la situation financière de celles-ci, la répartition des tâches Etat/communes doit être un objectif.

Dans l'évolution des finances cantonales, on constate que la fameuse cote d'alerte a permis des déficits acceptables, mais que l'équilibre n'a pu être atteint, que l'endettement progresse d'année en année et que le degré d'autofinancement, bien que suffisant, doit être encore amélioré. La marge de manœuvre du Conseil d'Etat reste étroite vu la faiblesse des finances et la structure économique. Là, notre groupe salue l'audit de la promotion économique dans le canton. Des choix devront être faits, que ce soit dans les priorités de l'Etat, des investissements ou la croissance de la masse salariale. Mais comme dit le proverbe: «Quand on veut, on peut.»

Avec ces remarques, le groupe de l'UDC soutient l'entrée en matière des comptes 2001.

Solange Berset (PS, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance des comptes 2001 et votera l'entrée en matière. Il constate une insuffisance de financement de 42 millions de francs environ, l'excédent de charges au compte de fonctionnement a été réduit de 48 millions de francs et le déficit se monte à 4,9 millions de francs. Les comptes 2001 sont encore dans les chiffres rouges, toutefois, si l'on n'avait pas effectué des réserves ou provisions, ces comptes auraient pu être équilibrés. Une gestion, qualifiée par M. le Commissaire du Gouvernement de rigoureuse, a permis d'économiser 10 millions de francs, toutefois, une grande partie de cette économie est due au fait que 64 équivalents plein temps n'ont pas été utilisés. C'est ainsi, plusieurs dizaines d'emplois qui n'ont pas été repourvus pour différentes raisons. Le groupe socialiste craint fortement que des conséquences désastreuses se fassent sentir sur la bonne gestion de différents services de l'Etat. Et je pose la question au Commissaire du Gouvernement: est-ce qu'il y a une possibilité, en cas d'ab-

sence prolongée, de vacance de poste ou de congé de maternité, que certains services obtiennent du personnel d'appoint? Cela pour éviter que des personnes en place soient victimes de surcharge de travail.

Nous relevons que l'année 2001 a vu, au moment des rentrées fiscales, une augmentation de 26 millions de francs. Et l'opération comptable, à la suite du changement de statut des EEF, permet une recette virtuelle de 40 millions de francs. En réalité, l'effet EEF ne permet que 12 millions de francs d'embellie puisque ce prêt de 40 millions de francs est absorbé par 12 millions de francs de provisions, 4 millions de francs d'investissements supplémentaires, dont Swissair, Forum Fribourg et Espace Gruyère et la fin de la pratique rétroactive du bénéfice de la Banque cantonale fribourgeoise.

Avec ces différentes constatations, le groupe socialiste votera l'entrée en matière des comptes.

Michel Monney (PCS, SC). Les comptes 2001 comprennent des provisions pour 20 millions, une subvention de 16 millions de francs non budgétisée et un revenu spécial des Entreprises électriques fribourgeoises de 40 millions de francs, ce qui fait 76 millions de francs. Si l'on retranche le budget qui était prévu pour 2001 de 52,8 millions de francs, nous avons donc un «bénéfice» de 23 millions de francs. Il faut encore y ajouter les 12 millions de francs de la Banque cantonale, ce qui fait que l'excédent des recettes, en réalité, pour 2001, est de 35 millions de francs.

Malheureusement, on ne peut pas en déduire que la situation financière du canton est assainie. En effet, 56 millions de francs de produits de 2001, sont une entrée extraordinaire qui ne se représentera pas à l'avenir. Par contre, ces éléments seront très importants pour l'examen du plan financier de la législature en cours 2002-2006. En mon nom personnel, je tiens à remercier les auteurs du message sur les comptes 2001 pour le détail et surtout la qualité des informations qui sont fournies, surtout pour les comparaisons des chiffres des années 1996-2001 qui retracent exactement l'évolution des finances.

Enfin, j'aimerais obtenir des éclaircissements sur la nature du montant des 40 millions de francs comptabilisés dans les taxes et revenus des biens de la part des EEF. Quel a été le mode de calcul et surtout quelle est la base légale sur laquelle le Conseil d'Etat s'est fondé pour décider tout seul le montant de 40 millions de francs? En quoi consiste-t-il et comment l'a-t-il calculé et pourquoi cela n'a pas été soumis à d'autres instances? M. le Rapporteur général a parlé de «transformation, de réserves en prêt»; j'aimerais obtenir des réponses précises à ces trois questions précises.

J'ai encore une question très indiscrete et impertinente au point 4.2 de la page 15 du message où le Conseil d'Etat nous dit que les parts des subventions dans le total des charges de fonctionnement ou des dépenses «affectives» ne sont pas encore à considérer comme un signe de maîtrise de l'évolution dans ce domaine. Je n'ai pas trouvé trace de ces «dépenses affectives» dans ces comptes et j'aimerais que M. le Commissaire du Gouvernement me dise en quoi consistent ces dépenses «affectives», ou s'agit-il, en fait, d'un secret d'Etat?

Le Rapporteur général. Au nom de la Commission des finances et de gestion, je remercie tous les intervenants et représentants des groupes qui, tous, se réjouissent du meilleur résultat des comptes par rapport au budget. Tous confirment le vote de l'entrée en matière des comptes et je les en remercie.

Quelques informations, tout d'abord, concernant la Nouvelle gestion publique: M. Gobet constate que les résultats des secteurs gérés sous forme de la Nouvelle gestion publique ont amélioré leur résultat. Je peux tout simplement vous dire que pour le moment, selon la connaissance que j'ai du dossier, ils ont moins dépensé, mais je ne sais pas s'ils ont mieux dépensé. Concernant le détail des provisions, la différence entre les 12 et 31 millions de francs a été donnée, puisqu'on avait 10 millions de francs de réserves sur le changement de système de l'encaissement d'impôt et 8,1 millions de francs qui étaient des provisions pour les débiteurs. Donc, 12 et 18 font bien 30, il y a peut-être encore quelques petits chiffres dont je n'ai pas le détail.

Concernant l'intervention de M. Haymoz qui se soucie de la péréquation financière de la Confédération et de l'autofinancement des investissements. Il a raison de s'inquiéter de la péréquation financière, parce que là, il est presque certain que notre canton va encaisser quelques millions de francs de moins à l'avenir. Au sujet de l'autofinancement, j'en ai parlé tout à l'heure: je crois que le rêve pour l'Etat serait d'arriver à un autofinancement de 100 %. Nous pouvons toujours rêver, mais si on arrive déjà à 80 %, on pourrait déjà être satisfaits.

M. Cardinaux fait des comparaisons avec les autres cantons. Je l'ai déjà dit plusieurs fois, dans ce canton, nous avons un revenu par habitant qui est très faible et je pense qu'il faut, en premier lieu, essayer d'agir pour augmenter ce revenu moyen. Nous avons un moyen qui existe dans ce canton: c'est la promotion économique et nous pouvons donner les moyens à notre promotion économique de créer des revenus à haute valeur ajoutée.

Un deuxième moyen qui est à court terme, c'est le Tribunal administratif fédéral, j'en ai déjà parlé tout à l'heure et je répète mon souhait que le Conseil d'Etat mette tout en œuvre de façon à pouvoir accueillir ce Tribunal administratif dans notre canton.

Concernant la répartition des tâches entre les communes et l'Etat, il est urgent que le Conseil d'Etat ou, respectivement, notre Parlement s'occupe de cette répartition lorsque nous constatons les problèmes que rencontrent nos communes et il faut arriver à une meilleure répartition des moyens à disposition et des tâches.

M^{me} Berset constate que sans les provisions, les comptes seraient bénéficiaires. Je lui répondrai simplement qu'ils seraient bénéficiaires avec un élément extraordinaire et je crois que le Conseil d'Etat a fait preuve de prudence en utilisant une partie de ce bénéfice extraordinaire pour créer des provisions qui étaient vraiment nécessaires.

Même remarque à M. Monney qui constate que nous aurions un bénéfice de 35 millions de francs. Là également, il y a des provisions de 76 millions de francs d'après son calcul et je pense que ces provisions

étaient nécessaires et qu'elles étaient dictées par l'élémentaire prudence. Pour les réserves des EEF transformées en prêt, j'ai répondu tout à l'heure et c'était là aussi un moyen pour l'Etat d'encaisser quelques intérêts et l'Etat a fait preuve de prudence en ne laissant pas la totalité des réserves ouvertes au niveau des EEF et en transformant une partie en prêt, ceci permettra aussi d'encaisser chaque année un montant substantiel d'intérêts.

Le Commissaire. Je vais essayer de répondre aux différentes questions. Je commence par M. Monney. Cela m'a effectivement échappé que nous parlions tout à coup de «chiffres affectifs» et pas «effectifs», ce qui est la meilleure preuve qu'à la Direction des finances aussi, malgré tout ce qu'on dit, nous mettons beaucoup de cœur derrière ou dans les chiffres! (*Hilarité*).

Je parle maintenant du prêt de 40 millions de francs: comme vous vous souvenez certainement, l'année passée, nous avons discuté de ce montant; en effet, l'article 31 de la loi d'organisation prévoit que le bénéfice des EEF est attribué à l'Etat. Et l'année passée, dans la présentation des comptes, nous avons dit: «sous réserve que le statut soit transformé». Nous ne sortons pas des comptes le bénéfice de 40 millions de francs, mais nous constituons un prêt de 40 millions de francs. Nous l'avons constitué et ce prêt, aujourd'hui, porte un intérêt de 5 %; nous l'avons signé il y a quelques mois, et vous trouvez également les 2 millions de recettes supplémentaires provenant de ces 40 millions de francs. Mais ces 40 millions de francs figuraient dans les comptes que nous avons présentés l'année passée, en ce qui concerne les différentes provisions, respectivement aussi certaines opérations comptables compensatoires que nous avons faites.

M. Gobet me demande les détails et l'évolution entre 2001 et 2002. Pour ce qui est des 31,7 millions de francs, nous avons pour l'OCN, «Provisions de remboursement de l'impôt sur les véhicules» de 400 000 francs, nous avons une provision de 5 millions de francs environ pour les fusions de communes, nous avons ensuite constitué une provision de 2 millions de francs aux Affaires sociales, provisions pour pertes sur débiteurs, respectivement de 4 millions de francs. Pourquoi avons-nous constitué cette provision? Nous constatons que nous avons chaque année des problèmes, notamment pour nous faire rembourser les montants qui ont été accordés sous le titre des pensions alimentaires; aujourd'hui, nous avons encore un total de créance de l'ordre de 8 millions de francs. Il faut dire qu'il y a là un risque important de pertes et nous avons donc constitué une provision supplémentaire ce qui, à mon avis, est tout à fait raisonnable, malgré le fait que le taux de remboursement s'approche maintenant de 50 %, donc des 4 millions de francs.

Ensuite, nous avons toujours une provision «cautionnement promotion économique» d'un million de francs que nous avons constituée, c'est-à-dire rien d'extraordinaire. Dans la provision pour les routes cantonales, il y a encore 150 000 francs. Ensuite, nous avons une provision pour «pertes et débiteurs» de 7 millions de francs et là, cette année, nous avons ajouté 2 millions et cela concerne notamment aussi le

domaine judiciaire. Dans le secteur du Pouvoir judiciaire, nous avons effectivement encore de gros risques de ne pas pouvoir récupérer des montants de plusieurs millions de francs et nous avons donc constitué ce montant-là. Une provision destinée à faire face aux «risques d'évaluation des recettes fiscales liées au passage à la taxation annuelle» de 10 millions de francs. De quoi s'agit-il?

Comme vous le savez, l'année 2001 est marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les impôts. Nous avons fait le passage de la taxation bisannuelle à la taxation annuelle. L'impôt 2001 sera donc déterminé sur la base des éléments 2001 que les contribuables viennent de livrer – du moins, j'espère que tout le monde a rempli sa déclaration d'impôts – au Service cantonal des contributions. Le rendement des impôts cantonaux ordinaires, tant sur le revenu que sur la fortune, ne sera connu qu'à la fin du processus de taxation, soit en 2003. Et les hypothèses retenues lors de la simulation effectuée pour l'établissement du budget ne sont évidemment pas vérifiables. Pour le moment, il n'existe aucun élément qui nous dit que nous allons effectivement encaisser ces 500 millions de francs d'impôts, soit 450 millions de francs d'impôts sur les revenus et 50 millions de francs sur la fortune et nous avons donc décidé de constituer une provision de 2 % (très peu) sur les 450 millions de francs. Effectivement, si nous devons constater que nous n'avons pas besoin de cette provision, il va de soi que nous allons la dissoudre. Jusqu'à présent, nous avons taxé 10 000 à 15 000 dossiers et je pense qu'au mois d'août ou septembre, nous aurons taxé entre 70 000 et 80 000 de ces 145 000 dossiers et on pourra, à ce moment-là, juger si, effectivement, la provision est toujours nécessaire. Parce que nous avons mis dans les comptes les chiffres du budget, d'où ces 10 millions de francs et nous avons ensuite constitué encore un montant de 2 millions de francs pour les bourses. Qu'en est-il? Jusqu'à présent, le budget permettait de verser des bourses jusqu'au mois de septembre et au début de la nouvelle loi scolaire, les demandes de bourses ont été traitées, mais n'ont pas pu être versées aussi longtemps que le budget n'avait pas été approuvé par le Grand Conseil. Alors, nous allons constituer maintenant une provision, respectivement injecter 2 millions de francs de plus, c'est notre proposition, ce qui nous permettra de verser ces bourses dans l'année. On s'est mis à l'année comptable, comme nous l'avions fait également pour la Banque cantonale, parce que, pour ce qui est de la Banque cantonale, jusqu'à présent, nous avons toujours inscrit dans les comptes de l'année précédente des montants décidés par le conseil d'administration, fin février, début mars, versés également au mois de mars et en fait, ces montants figuraient dans les comptes de l'année précédente. Or il y a trois ou quatre ans, à la suite d'un rapport de l'Inspection des finances, nous avons été invités à mieux respecter, à l'avenir, l'année-calendrier. Et nous l'avons fait ces dernières années et actuellement, dans les comptes, vous trouvez uniquement les montants qui ont été versés.

Mais pour revenir à votre question, cela fait donc à peu près ces 31 millions de francs, c'est-à-dire: véhicules, communes, pertes sur les débiteurs, promotion écono-

mique, routes cantonales, fonctionnement établissements, évaluations annuelles, bourses cantonales.

En ce qui concerne les 19 millions de francs, nous avons pour les routes nationales, une provision pour achats de terrains: 1 million de francs; bâtiments, provision pour achats d'immeubles: 2,2 millions de francs; provision pour investissements et subventions d'investissements 2000 et 2001: 5 millions de francs; provision pour subventions des constructions, investissements, établissements: 11 millions de francs.

Cela fait 19 millions de francs et voilà le récapitulatif et ce qui explique les chiffres de 31 millions, respectivement de 19 millions de francs que vous avez trouvés. Je vous signale encore que, pour ce qui est du report du crédit – puisque la question m'a été posée –, nous avons fait des reports pour le compte d'investissements de 41 millions de francs, ce qui est parfaitement juste parce que ces constructions sont en cours.

Die Frage, welche Grossrat Haymoz gestellt hat, habe ich im Eintretensvotum an und für sich bereits angesprochen bzw. beantwortet, als ich gesagt habe, die Realisierung neuer Aufgaben muss an eine vorgängige Finanzierung oder eine finanzielle Kompensation geknüpft sein, da sonst die Gefahr einer rapide zunehmenden Staatsverschuldung besteht.

Lors de mon entrée en matière et précédant la question de M. Haymoz, j'avais dit qu'une subordination de la réalisation de nouvelles missions à un financement ou à une compensation financière préalable au risque d'accroître rapidement l'endettement de l'Etat; et je vous présenterai prochainement aussi les répercussions des décisions prises au niveau du Grand Conseil par rapport aux propositions faites par le Conseil d'Etat pour que vous puissiez vous rendre compte de ces effets-là; et ce n'est pas une idée du Directeur des finances, mais c'est la loi portant règlement du Grand Conseil qui nous oblige à montrer au moins une fois et combien de fois et pour quels montants vous êtes allés beaucoup plus loin que le Conseil d'Etat ne l'avait souhaité.

Dernière remarque qui concerne la statistique des postes: à juste titre, M^{me} Berset a dit qu'il y a 64,5 postes qui n'ont pas été remplacés. Cela mérite une explication.

La statistique des postes de travail de l'Etat reflète l'occupation moyenne des postes de travail sur l'ensemble de l'année. Elle est déterminée sur la moyenne annuelle des 12 mois de l'année. Un poste de travail à plein temps qui n'a été occupé que pendant 6 mois, c'est-à-dire dont le titulaire n'a pas reçu de traitement pendant 6 mois, est compté dans la statistique à raison de 0,5 unité équivalent plein temps. Au budget, le poste à plein temps correspond à 12 mois d'occupation. Vous trouvez ce phénomène, par exemple, au niveau du SCC où j'avais 11 postes à disposition, mais seulement à partir du mois de septembre, d'où un écart de 15 ou 16 postes. L'essentiel des écarts constatés entre les comptes et le budget s'explique par une occupation moyenne inférieure à celle qui a été prévue au budget. Les difficultés de recrutement – dans certains secteurs, nous avons eu pas mal de difficultés de recrutement et d'ailleurs, il y a un mois, je vous ai présenté un arrêté de dépassement de crédit pour 70 000 ou 80 000 francs lié à des annonces que nous avons dû publier une

deuxième, voire une troisième fois – expliquent aussi une partie de ces difficultés. Donc, difficultés de recrutement, décalage ensuite dans les engagements (2 à 3 mois), les vacances momentanées ou durables expliquent les différences qui entraînent des économies dans les dépenses de personnel.

Encore une remarque: si vous avez des personnes absentes pour des motifs de maladie ou de congé non payé, pour une période prolongée, il y a des solutions qui sont trouvées et qui sont offertes aussi pour pouvoir les remplacer. Il en est de même – j'ai vu passer plusieurs cas – en cas d'absence prolongée et aussi en cas de maternité où, effectivement, une solution est trouvée dans plusieurs situations. C'est ce que j'ai vu dans plusieurs dossiers, sans vouloir prétendre que pour chaque dossier, une solution a été trouvée. J'ai plus ou moins répondu aux questions que vous m'avez posées et le Conseil d'Etat vous remercie de votre confiance.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen des chapitres de ces comptes.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'an 2001

RÉFORMES INSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES À L'ÉTAT DE FRIBOURG

Jean-Louis Romanens (PDC, GR), rapporteur. Je n'ai aucune remarque générale concernant le compte rendu 2001.

En ce qui concerne les réformes institutionnelles et administratives, nous constatons que la Constituante poursuit son travail; laissons-la travailler. Plusieurs groupes de travail se penchent sur différentes questions en relation avec la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Nous sommes d'avis que seul un examen global de ces charges et de leur financement permettra de trouver une solution acceptable pour chaque partie.

La répartition des tâches entre les Directions du Conseil d'Etat a connu l'issue dont chacun a pris connaissance ces dernières semaines. De plus, au sujet de la NGP (Nouvelle gestion publique), notre commission a pris note que le Conseil d'Etat ne souhaitait pas étendre ces essais à d'autres services. Actuellement, la mise en place du système dans les services pilotes est terminée; certains points doivent encore être affinés, notamment en ce qui concerne le controlling et certains instruments d'analyses. Je rappelle que les contrôles effectués par notre commission ont permis de constater une très bonne motivation des chefs de service et du personnel et que nous allons poursuivre nos travaux.

Avec ces quelques remarques, je vous propose d'accepter l'entrée en matière sur le compte rendu 2001.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2001

POUVOIR LÉGISLATIF

Pierre Cottier (PLR, GR), rapporteur. Je n'ai qu'une seule remarque à faire dans le cadre de l'examen des comptes du Pouvoir législatif qui va dans le sens d'une rationalisation du travail et des responsabilités. Je fais une suggestion: de transférer les comptes de la Constituante au Département de l'intérieur de M. Corninbœuf qui travaille habituellement avec elle. Ainsi, les relations entre le Gouvernement et la Constituante et les rapports du Gouvernement au Grand Conseil en seront simplifiés. Je n'ai pas d'autre remarque à formuler.

Urs Schwaller, Directeur des finances. Le Conseil d'Etat prend acte, on va en discuter. Jusqu'à présent, il s'agissait de garantir une certaine égalité de traitement entre le Grand Conseil et la Constituante. C'est le motif pour lequel on voulait les traiter dans le même chapitre. Personnellement, je ne vois pas d'inconvénients de les transmettre dans une Direction. Je ne suis pas convaincu que la Constituante soit d'accord d'emblée.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

POUVOIR EXÉCUTIF – CHANCELLERIE D'ÉTAT

Pierre Cottier (PLR, GR), rapporteur. Une seule remarque: je pense que vous avez apporté une attention particulière au poste 3105.365.004 où figure une augmentation de 50 000 francs voulue par le Grand Conseil ancienne mouture, comme subvention aux partis politiques pour l'élection de l'automne dernier.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'an 2001

CHANCELLERIE D'ÉTAT

Pierre Cottier (PLR, GR), rapporteur. Ma dernière remarque pour cet après-midi est celle qui consiste à relever le nombre de tirages du Bureau des imprimés qui nous fait simplement voir que même à l'heure du courrier électronique, le papier reste nécessaire.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2001

ECONOMIE, TRANSPORTS ET ÉNERGIE

Pascal Kuenlin (PLR, SC), rapporteur. La Direction de l'économie, des transports et de l'énergie termine

l'année 2001 avec un excédent de charges de 91,5 millions de francs, soit près de 5 millions de francs au-dessous du budget, pour un total de dépenses de 144,5 millions de francs.

Pour ce qui est des investissements, le versement d'une subvention fédérale sur le poste des Ecoles techniques améliore sensiblement le résultat, en affichant un excédent de recettes de 12,4 millions de francs, au lieu de l'excédent de charges prévu de 5,7 millions de francs. Les principales raisons de l'écart au compte de fonctionnement sont au nombre de trois: premièrement, une différence budget/comptes de 700 000 francs concernant les subventions liées à la construction de logements à caractère sociale, diminution due à une baisse du nombre de dossiers.

Deuxièmement, une différence de 1,6 million de francs dans le poste des amortissements des immeubles du centre de charges 3557 des Ecoles techniques. Cette diminution est à mettre en relation avec le versement non budgétisé de 16,6 millions de francs au titre des subventions fédérales pour la construction et l'aménagement d'immeubles, ce qui influence directement le montant d'amortissements à prendre en considération.

Troisième et dernière position qui influence notablement le bon résultat de la Direction: c'est celui des indemnités cantonales aux CFF et aux TPF qui sont en baisse de 1,2 respectivement de 1,4 million de francs. Le rapport des Entreprises électriques a également intéressé la commission, rapport qui sera discuté dans ces lieux lors de la prochaine session.

Au chapitre de la promotion économique, la Commission des finances et de gestion a pris note d'un mandat confié actuellement à la Haute école de gestion, mandat qui a pour but d'évaluer les effets directs et indirects des actions de la promotion économique. Les aspects fiscaux et sur l'emploi, les effets induits de cette promotion seront donc ainsi étudiés. Cette démarche est saluée par la commission.

Du côté du personnel de la Direction, un écart de 5,87 postes, essentiellement dans l'enseignement, a été constaté.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'an 2001

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, DES TRANSPORTS ET DE L'ÉNERGIE

Antoinette Romanens (PS, VE). Le rapport de l'Office public de l'emploi nous apprend que 44 personnes par mois, en moyenne, donc plus de 500 annuellement, sont en fin de droits dans notre canton. Mais alors que ce même compte rendu nous donne une multitude d'informations (le nombre de litres de vin produits dans les vignobles de l'Etat, les épizooties, le nombre d'animaux atteints), les informations concernant les chômeurs, particulièrement les chômeurs en fin de droits sont à nouveau distillées au compte-gouttes. Le canton a créé des mesures pour les personnes en fin de

droits dans la LEAC (loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs). En plus de ce bref chiffre, il serait bien important de renseigner sur l'utilisation du fonds de l'emploi. Combien de personnes ont eu recours à ces programmes cantonaux? Combien en ont été exclues et pour quels motifs? Combien d'entreprises jouent le jeu de l'insertion professionnelle et comment sont-elles reconnues dans leurs prestations?

Le rapport parle aussi de l'enquête de satisfaction sur les collaborateurs qui donnent des informations pertinentes, soit, mais lesquelles? Des mesures de taux de satisfaction des usagers (les demandeurs d'emploi) devraient également faire partie d'une analyse pour un service qui se réclame de la Nouvelle gestion publique. Et là, je ne trouve aucune trace, ni de fait, ni d'attention.

Une autre information me laisse également interrogative, c'est celle concernant le nombre des collaborateurs de l'OPEN; l'effectif de 118 au 1^{er} janvier 2001, s'est réduit à 109 au 31 décembre 2001, soit une diminution de 9. Mais dans la phrase suivante, il est précisé que 17 collaborateurs ont quitté, 5 nouveaux sont engagés. Cela reviendrait à dire qu'il y a une diminution effective de 12 collaborateurs, alors qu'il n'en reste que 106. Je m'étonne également toujours que les communes qui assument souvent ces exclusions par le biais de mesures communales ou par des mesures d'insertion sociale, ne soient pas plus intéressées par ce qui se passe sur le front de la réhabilitation des personnes en fin de droits, par conséquent de ce qui figure à ce chapitre dans le compte rendu du Conseil d'Etat.

Pascal Kuenlin (PLR, SC), rapporteur. Je ne ferai qu'une seule remarque au sujet de l'enquête de satisfaction de l'Office de l'emploi: ce document a été remis au Rapporteur et l'intention du Rapporteur est d'amener ce document en discussion auprès de la Commission des finances et de gestion dans le courant de cette année. Pour le surplus des questions, je me permets de passer la parole au commissaire du Gouvernement.

Michel Pittet, Directeur de l'économie, des transports et de l'énergie. M^{me} Romanens souhaite que l'on mette davantage d'informations dans le compte rendu. J'en prends note pour le prochain compte rendu, mais il est vrai que d'un autre côté, le compte rendu de l'Etat doit rester lisible et on fait en sorte quand même que pour chaque Direction, il n'y ait pas 300 ou 500 pages. Par contre, nous sommes toujours prêts à répondre à toutes les questions et dans le cas de l'utilisation du fonds de l'emploi, il y a un certain nombre d'indications; d'autres, complémentaires, ont été données à la Commission des finances et de gestion. Il est exact qu'en 2001, nous avons 44 personnes en moyenne, par mois, qui sont arrivées en fin de droits (on en avait 52 en 2000) et c'est ce que je trouve aussi dans le compte rendu.

Pour ce qui concerne les dépenses qui ont été effectuées concernant les différents types de programmes, je peux indiquer que pour les programmes d'emplois qualifiants auprès des communes, nous avons des dépenses pour environ 738 000 francs; on avait prévu pour 2 940 000 francs au budget, donc, effectivement,

la demande a été nettement moins forte. Cela tient aussi à l'évolution du chômage qui, jusque dans les derniers mois de l'année, était plus favorable que précédemment.

Pour ce qui est des programmes qualifiants auprès de l'administration cantonale, là, nous en avons eu pour 255 000 francs contre 840 000 francs qui étaient au budget. Si on prend les programmes d'emplois qualifiants auprès d'associations, on en avait pour 777 000 francs contre 1 860 000 francs au budget; et pour les programmes d'emplois qualifiants auprès des entreprises, nous en avons pour 1 029 000 francs contre 3 600 000 francs au budget. Donc là, effectivement, il y a eu un peu moins d'intérêt de la part des entreprises. Je mentionnerai que la liste des entreprises dans lesquelles les demandeurs d'emploi ont pu être placés a été remise à disposition de la Commission des finances et de gestion. On peut difficilement la publier, comme vous pouvez l'imaginer; il y a aussi toujours le problème de la protection des données.

Voilà en gros ce qu'on peut dire concernant ce fonds de l'emploi: à la fin de l'année, il y avait un solde de 13 millions de francs et le prélèvement total de l'année pour ces différentes mesures a été de 4,4 millions de francs, information que l'on a dans le compte rendu.

Pour ce qui est des collaborateurs, cette question a aussi été posée au niveau de la Commission des finances et de gestion; en fait, ce qui se passe, c'est qu'on a un nombre de collaborateurs qui est différent – en raison de mutations – entre le 31 décembre et le 1^{er} janvier, puisque pour nombre de collaborateurs, l'engagement – à cause des délais de résiliation de contrats – a fait qu'ils ont commencé au 1^{er} janvier. C'est ainsi qu'on a passé de 118 collaborateurs au 1^{er} janvier à 109 au 31 décembre 2001, étant entendu que 17 personnes ont quitté le service durant l'année et 5 nouveaux collaborateurs ont été engagés.

Pour ce qui est de l'enquête de satisfaction, nous fournissons aussi le résultat de cette enquête à la Commission des finances et de gestion, mais globalement, il n'y a rien de particulier dans cette enquête, si ce n'est qu'en grande majorité, le personnel de l'Office public de l'emploi et des offices régionaux de placement est satisfait de la manière dont cet office est géré, dont les directives sont données, dont la communication a lieu, mais évidemment comme dans toute enquête de satisfaction, il y a des réponses qui sont différentes, mais encore une fois, en grande majorité, il y a une indication de satisfaction.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2001

INTÉRIEUR ET AGRICULTURE

Armin Haymoz (PDC, SE), rapporteur. En ce qui concerne cette Direction, on constate également que les comptes 2001 se présentent mieux que le budget; concrètement, l'excédent de dépenses est amélioré de 6 millions de francs par rapport au budget. On avait prévu dans le budget 66 millions de francs d'excédent

de dépenses et les comptes présentent un excédent de dépenses de 60 millions de francs.

S'agissant de cette Direction, il faut bien se rappeler qu'il y a un montant de 150 millions de francs qui transite quelques jours dans les comptes de l'Etat de Fribourg, c'est l'argent qui est versé par la Confédération pour les paiements directs et il est clair que ces 150 millions de francs, en ce moment, font également gonfler le budget de l'Etat de Fribourg et ont aussi une incidence sur la cote d'alerte. Au sein de la commission, nous avons discuté afin de savoir s'il y aurait une autre possibilité pour faire transiter ces 150 millions de francs.

En ce qui concerne les résultats, on a constaté une fois de plus que les amendes budgétisées pour les préfectures ont été surestimées dans le budget et une fois de plus, au sein de la commission, on a exprimé le souhait qu'il ne sert à rien de mettre dans le budget des recettes sous forme d'amendes beaucoup trop importantes et à la fin, on n'arrive pas à respecter ces chiffres inscrits dans le budget.

Pour ce qui est des communes, la commission s'est demandé de quelle manière le canton peut ou doit contrôler les communes, cela en raison d'un cas très lourd où un collaborateur a fait un abus de confiance; et là, on nous a rappelé une fois de plus qu'il n'est pas question que l'Etat contrôle les comptes des communes – ce n'est pas du ressort du canton –, cette compétence fait partie intégrante de l'autonomie communale. Par contre, il est clair qu'à l'Etat, on veut renforcer les structures afin de donner des conseils, respectivement aider les communes pour avoir davantage de contrôles.

En ce qui concerne l'Institut agricole de Grangeneuve, on a posé des questions concernant l'affaire Biedermann publiée dans la presse et où il y a eu des détournements; on nous a expliqué quelles sont les conséquences, respectivement les conclusions qui ont été prises par rapport à cette affaire afin qu'à l'avenir, il n'y ait plus possibilité qu'un collaborateur puisse à nouveau profiter de la confiance et de la flexibilité qu'il a au sein de cet institut.

Pascal Corminbœuf, Directeur de l'intérieur et de l'agriculture. Je rappelle qu'à l'époque, dans l'examen de la loi sur les communes, le Grand Conseil avait expressément renoncé à un contrôle accru de la part du canton sur les finances communales. Cela figure dans les procès-verbaux du Conseil d'Etat de 1980.

Michel Monney (PCS, SC). J'ai une seule question qui concerne les forêts, notamment les subventions cantonales pour les mesures sylvicoles de protection dans les forêts soit cantonales, soit communales, soit les forêts de tiers. Il s'agit de la position 3445 362.029 à 372.029. Je constate en fait que les montants qui ont été versés le sont, avant tout, en faveur des communes et un montant important également l'est pour des tiers, mais ces tiers, en fait, ne sont pas des privés. Il s'agit de bourgeoisies, de fondations ou d'autres collectivités publiques ou privées, mais pas de privés. Et dans ce cadre-là, je regrette évidemment qu'une bonne partie des annonces de privés pour obtenir des subventions pour les dégâts de Lothar n'ont rien obtenu, pas un

franc! Et j'aimerais bien qu'on ne fasse pas la même chose avec la motion qu'on discutera dans le cadre du bostryche.

Le Rapporteur. La question s'adressant directement au Conseil d'Etat, je laisse la parole à M. le Commissaire du Gouvernement.

Le Directeur de l'intérieur et de l'agriculture. La question de M. Monney appelle les commentaires suivants: effectivement, il y a des conditions posées par la Confédération, des surfaces minimales, pour pouvoir toucher certaines subventions. Je sais qu'il y a eu de grosses déceptions dans certains cas de privés. Il faut rappeler que les forêts du canton de Fribourg sont en propriétés, à près de deux tiers, des communes, de l'Etat et des fondations et que dans le cadre des subventions aux bostryches, nous recommandons aux propriétaires d'agir en groupes pour pouvoir atteindre les surfaces nécessaires qui pourront être prises en compte par les subventions, ceci est beaucoup plus facile et d'ailleurs beaucoup plus efficace. Et la mise en place de structures dans les districts telles qu'il y en a en Sarine-ouest et aux alentours de la commune de Romont (dont l'inauguration a eu lieu samedi) permettra justement d'atteindre ces buts que la loi sur les forêts et le règlement de la loi sur les forêts veulent mettre en place d'ici à trois ans et demi.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'an 2001

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AGRICULTURE

Armin Haymoz (PDC, SE), rapporteur. Deux remarques en ce qui concerne le compte rendu: tout d'abord, dans cette Direction, il y a deux unités NGP, à savoir Grangeneuve et le Département des forêts. La commission a discuté de ces deux unités NGP. Avec une délégation de la commission, on a visité les deux unités et on a constaté que les personnes concernées sont très positives en ce qui concerne les premiers résultats; elles nous disent que les instruments qui sont à leur disposition leur permettent de recevoir davantage d'informations. Concrètement, le fait que tous les collaborateurs soient obligés de noter le nombre d'heures fait sur tel objet, donne des informations spécialement pour Grangeneuve pour les collaborateurs engagés pour donner des conseils. Par contre, on nous dit dans les deux unités que le système, tel qu'il est mis en place à l'Etat de Fribourg, doit être revu. Concrètement, d'une part, on a un comité de pilotage présidé par M. le Conseiller d'Etat Lässer et, d'autre part, un groupe de controlling mis sur pied et décidé par le Conseil d'Etat, présidé par M. Urs Schwaller, conseiller d'Etat et ce système avec deux Directions concernées n'est peut-être pas le meilleur. Et là, il s'agira probablement, d'ici peu, de revoir ce système afin de faciliter la tâche de ces unités-pilotes.

Et en ce qui concerne les comptes, respectivement les budgets, là également et je l'ai dit dans la discussion d'entrée en matière, aujourd'hui, ces unités ont un peu l'impression d'être pénalisées du fait qu'elles doivent présenter les comptes selon l'ancienne et la nouvelle méthode, le budget selon l'ancienne et la nouvelle méthode et cela n'est pas si facile à digérer pour elles. Mais sur le principe, elles sont tout à fait positives et vont tout faire pour mener au mieux ces périodes pilotes.

En ce qui concerne Grangeneuve, la commission s'est posé la question de savoir s'il est juste que lorsque cet institut fait des travaux pour des tiers, élabore des études pour des tiers à des prix très avantageux et à la fin, ces expertises pour des tiers engagent aussi la responsabilité de l'Etat de Fribourg? Là, il s'agirait d'avoir une fois une discussion qui ne concernerait pas seulement cette Direction, mais toutes les Directions pour avoir des directives très claires, c'est-à-dire de savoir quand un institut ou un service de l'Etat fait des travaux d'expertise pour des tiers et si oui, à quels prix et de quelle manière l'Etat assume la responsabilité qui est engagée par ces expertises?

Pascal Corminbœuf, Directeur de l'intérieur et de l'agriculture. Pour la dernière remarque, il s'agira d'attendre les nouvelles conventions entre la Confédération et les services de vulgarisations cantonales qui permettront de signer des contrats de prestations qui détermineront exactement ce qu'ont le droit de faire ou de ne pas faire, dans ce domaine de l'expertise, les représentants des cantons.

Nous avons donc pris note des remarques de la Commission des finances et de gestion et nous allons éclaircir dans le sens souhaité.

Louis Duc (Ouv, BR). Je profite de l'occasion de ce rapport sur l'agriculture pour interpeller une nouvelle fois M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminbœuf et par là même, ses deux collègues qui sont assez proches de cette agriculture.

Récemment, j'ai déposé une question écrite concernant le personnel notamment en dehors de l'Union européenne. La réponse donnée ne me convient pas et ne convient pas à une grande partie des agriculteurs. C'est pour cela, Monsieur Corminbœuf, qu'il y a des pistes à saisir, il y a autre chose à faire; je souhaite qu'avec votre connaissance du dossier agricole, vous arriviez à trouver cette solution. Le monde agricole est en crise, le monde paysan cherche du personnel, n'en trouve pas. Vous savez qu'une grande partie des employés polonais travaillent au Portugal et en Espagne; vous nous conseillez d'aller chercher du personnel en Espagne ou au Portugal. Je pense que c'est le chat qui se mord la queue. Alors, s'il vous plaît, à la veille des récoltes, Monsieur le Conseiller d'Etat, prenez votre bâton et allez trouver M. Couchepin.

Le Rapporteur. Je constate qu'on est à la veille des récoltes, je vois que dans la Broye ça va très vite, mais M. Duc a voulu interpeller directement le Conseil d'Etat et je laisse répondre le Conseiller d'Etat Directeur de l'agriculture et peut-être celui de la justice.

Le Directeur de l'agriculture. Ça m'étonnerait que ça aille plus vite dans un district que dans un autre, mais c'est vrai que c'est un problème douloureux. Le Conseil d'Etat n'a pu que répondre ce que la législation fédérale lui permet de répondre et vous savez qu'il ne suffit pas d'aller trouver M. Couchepin puisqu'il y a une législation fédérale qui dépend aussi d'autres Départements. Cependant nous avons constaté que certaines maisons de placement sont agréées pour gérer la venue de stagiaires – comme on les appelle en Suisse orientale – des pays de l'Europe de l'Est. On parle de 1800 stagiaires. Certaines agences sont reconnues dans certains cantons, pas dans d'autres et en tout cas pas chez nous. Les nouvelles mesures que la Confédération a prises – M. le Directeur de la justice nous en a encore parlé ces jours – donnent un poids assez fort aux communes qui peuvent faire des attestations sur des collaborateurs qui sont là, «au gris», comme on les appelle, mais depuis de nombreuses années. Et les certificats délivrés par certaines communes peuvent amener à prendre en compte certains cas où les collaborateurs sont traités de manière correcte au niveau des salaires et au niveau des conditions de travail.

Avec la Chambre de l'agriculture, nous examinons les possibilités d'ouvrir à Fribourg une agence qui permettrait une meilleure gestion des personnes et des salaires dans les nombreux appels au secours qui viennent des agriculteurs en difficulté et c'est dans ce sens-là que nous entendons travailler en collaboration avec les autres Directions concernées.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Etablissement cantonal d'assurance contre la mortalité du bétail (ECAMB)

RAPPORT ET COMPTES POUR L'AN 2001

Armin Haymoz (PDC, SE), rapporteur. En ce qui concerne les comptes, je n'ai pas de remarque à faire. Quant au rapport, on a discuté de la meilleure collaboration entre les laboratoires qui dépendent de l'Etat de Fribourg; là, il y a une étude qui est en cours afin de trouver des synergies entre ces différents laboratoires, ou éventuellement de supprimer l'un ou l'autre laboratoire et de les concentrer sur un ou deux sites. On a constaté qu'on a dû accréditer le Laboratoire qui est un établissement cantonal. Cette mesure était indispensable et a coûté très cher et à l'avenir, différents laboratoires seront obligés de faire des investissements. Il est donc indispensable d'avoir, le plus vite possible, les résultats de cette expertise Inosphère. Peut-être que le commissaire du Gouvernement pourra nous donner davantage d'informations et nous faire savoir quand le Grand Conseil pourra obtenir le résultat de cette expertise Inosphère qui concerne tous les laboratoires de l'Etat de Fribourg, indépendamment de leur domaine soit l'agriculture, la santé, etc.

Pascal Corminbœuf, Directeur de l'agriculture. J'ajoute une précision: cette accréditation a coûté très

cher aux détenteurs du bétail et non pas au canton, puisque c'est entièrement l'ECAMB qui a payé ces frais d'accréditation, sinon ce laboratoire serait déjà fermé depuis deux ans et pour l'instant, jusqu'à la fin 2001, nous avons utilisé les réserves accumulées durant les premières années 1990 à 1994, puisque les premiers déficits ont commencé en 1995, de façon très légère, mais pour s'amplifier ensuite. La commission administrative, qui a siégé ce matin, n'est pas prête à continuer à avoir des déficits et une décision sera prise assez rapidement dans le cadre de cette étude. Je signale que tous les collaborateurs de ce laboratoire sont en situation provisoire aujourd'hui en vue de cette décision qui doit être prise.

– Au vote, ces rapport et comptes sont approuvés par 91 voix, sans opposition. Il n'y a pas d'abstention.

Caisse d'amortissement de la dette agricole

RAPPORT ET COMPTES POUR L'AN 2001

Armin Haymoz (PDC, SE), rapporteur. On constate qu'il est très rare que le canton doive supporter des pertes; c'est arrivé deux fois en quarante ans. De plus, on a constitué une provision qui est à disposition pour d'éventuelles pertes et elle s'élève actuellement à 29 810 francs; elle a donc augmenté de 15 000 francs.

Charles Brönnimann (UDC, SC). Pour l'achat des terrains agricoles, pourquoi la Caisse d'amortissement ne finance-t-elle plus dans le cadre de l'aide aux agriculteurs? Etant donné que, comme on l'a entendu tout à l'heure, l'agriculture passe actuellement par des moments difficiles, le prix des terres a énormément baissé, pour quelles raisons ne nous aide-t-on plus dans ce sens?

Pascal Corminbœuf, Directeur de l'agriculture. C'est tout simple: c'est la Confédération qui exclut l'utilisation des crédits d'investissement pour des achats de terres. C'est très récent, depuis deux ans, nous n'avons plus le droit d'utiliser ces crédits d'investissement pour des achats de terres. Je n'ai pas d'autre réponse à apporter.

– Au vote, ces rapport et comptes sont approuvés par 91 voix sans opposition. Il n'y a pas d'abstention.

Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2001

POUVOIR JUDICIAIRE

Claude Masset (PLR, FV), rapporteur. Le Pouvoir judiciaire présente un solde avec un excédent de charges du compte de fonctionnement de 17 814 francs, soit une augmentation de 156 000 francs par rapport au budget. Dans le cadre de cet exercice, il convient de relever l'importante augmentation des débours pénaux et civils qui concerne le Tribunal cantonal (+ 126 000 francs), les tribunaux d'arrondissement (+ 144 000 francs) et l'instruction pénale

(+ 339 000 francs). Afin de mieux contrôler ces charges, la Direction a adopté un manuel des procédures et des règles comptables pour les autorités judiciaires. Ce manuel est applicable depuis le 1^{er} janvier 2002.

La CFG espère également que la centralisation des encaissements portera ses fruits dès l'année 2002.

Claudia Cotting (PLR, SC). Au chapitre de l'instruction pénale et des tribunaux d'arrondissement notamment, le groupe libéral-radical constate que les débours pénaux et civils dépassent largement le budget. Il pose deux questions:

- Le prix de ces prestations est-il contrôlable et comment procédez-vous à l'attribution d'un mandat?
- Le résultat que vous apportent ces enquêtes est-il à la hauteur de ce que l'Etat peut récupérer, en souhaitant que cela ne soit pas qu'un excès de zèle?

Claude Masset, (PLR, FV), rapporteur. Effectivement, le problème des débours civils et pénaux est important, je l'ai relevé dans l'entrée en matière de ce Pouvoir judiciaire. Des mesures ont été prises pour réduire, à l'avenir, ces débours pénaux et civils et ce qu'il faut aussi dire c'est qu'il y a un problème, à un moment donné, de compétence et de séparation des pouvoirs entre le Pouvoir judiciaire et le Pouvoir exécutif.

Dernière remarque: il y a des expertises qui sont demandées par des juges et sur lesquelles les conseillers d'Etat n'ont malheureusement pas prise.

Claude Grandjean, Directeur de la justice et de la police. Ce problème du prix des prestations et de leur contrôle est une question qui nous préoccupe également. Ce n'est pas, effectivement, du ressort de la Direction de pouvoir décider jusqu'où peut aller un juge d'instruction. Je m'en suis également ouvert au président du Tribunal cantonal qui m'a dit: «Même nous, nous ne sommes pas compétents pour décider, par exemple, que tel juge d'instruction ne doit pas faire une expertise.» Parce qu'on sait que les expertises peuvent aller très loin. Donc, on imagine que si même l'autorité de surveillance estime que pour l'indépendance du juge, elle ne peut pas intervenir, c'est extrêmement difficile pour nous. Cependant, avec l'introduction de cette comptabilité analytique, nous pourrions beaucoup mieux cerner quels sont les postes lourds et on va retrouver certainement, je pense, les expertises, on pourra les voir selon les juges et je pense que simplement l'apparition de ces chiffres et de ces totaux seront des éléments qui permettront une réflexion générale auprès des juges d'instruction. Donc, en réalité, il est extrêmement difficile pour nous d'intervenir.

Je dirai également que si ces chiffres sont élevés, nous avons cette fois quelques cas qui remontent encore à 1993, c'est un bouclement d'affaires où les montants irrécupérables s'élèvent à plus de 300 000 francs, par exemple. Je prends l'exemple d'une autre affaire, la Veveyse, où on constate aussi un dépassement considérable; eh bien, c'est tout simplement trois affaires qui concernent des étrangers que l'on n'a jamais revus.

Et ce sont des montants qui s'élèvent chaque fois, pour chaque cas, à plusieurs dizaines de milliers de francs, voire même une centaine pour l'un d'eux. Donc là, on est totalement impuissant. Mais on espère vivement, par cette comptabilité analytique, que nous pourrions avoir aussi un moyen de mieux contrôler.

Encore une dernière chose au sujet de l'assistance judiciaire: vous savez qu'avec la nouvelle loi, on a prévu que la Direction de la justice pourrait, elle-même, contrôler les encaissements possibles. Elle a commencé ce travail et durant la dernière partie de l'année passée, c'est déjà plus de 50 000 francs que nous avons pu récupérer. Et pas plus tard que le 3 mai, on réunira tous les juges et responsables de ces affaires-là pour faire essayer de faire rentrer les montants qui sont très souvent récupérables; on fera le bilan pour voir de quelle façon chacun d'eux travaille, si certains ont fait leur travail ou l'ont un peu oublié, mais en tout cas, on suit le dossier. Donc, on intervient autant que faire se peut.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2001

JUSTICE, POLICE ET AFFAIRES MILITAIRES

Claude Masset (PLR, FV), rapporteur. Le compte de fonctionnement de cette Direction se solde par un excédent de charges de 24 590 000 francs, soit 2 045 000 francs de moins que le budget 2001; c'est donc une amélioration sensible. Les éléments suivants peuvent être relevés dans cette Direction:

3305, Département de la justice: diminution de l'excédent de charges du compte de fonctionnement de 160 000 francs principalement due à la diminution des traitements du personnel;

3340, Circulation et navigation: diminution de l'excédent de recettes du compte de fonctionnement de 742 000 francs principalement due à la diminution des recettes sur les impôts sur les véhicules à moteur;

3345, Police: l'excédent de charges du compte de fonctionnement est de 53 268 000 francs, soit 2,7 millions de moins que le budget. Cette réduction est également due essentiellement à la diminution des charges en traitements du personnel.

Par rapport à ce personnel, il faut savoir que bien souvent, il s'agit de personnel expérimenté et formé et donc où l'Etat de Fribourg a participé notamment à la formation dans le cadre de l'Ecole de police et que, malheureusement, bien souvent, les gens expérimentés quittent l'Etat de Fribourg pour aller à la Confédération, à la Police fédérale. Il faut espérer que ce «dumping» ne continue pas à l'avenir.

3365, Etablissements de Bellechasse: le compte de fonctionnement se solde avec un excédent de charges de 4 368 000 francs, soit 602 000 francs de plus que le budget. Pour ce qui concerne cet établissement, il y a donc eu un crédit supplémentaire qui a déjà été approuvé par le Grand Conseil et un rapport final concernant la transformation du bâtiment cellulaire et la construction d'une annexe vous sera soumis jeudi.

Claude Grandjean, Directeur de la justice, de la police et des affaires militaires. J'aimerais simplement ajouter ceci concernant la police: bien entendu, le départ de tous ces agents est une grosse préoccupation; nous en avons eu huit qui sont partis à la Confédération entre l'année dernière et le début de cette année. Ce sont essentiellement des raisons de commodités, bien entendu, il y a des salaires supérieurs et surtout des conditions de travail qui sont beaucoup plus intéressantes, puisque le travail de nuit est moins important. Donc, on essaie justement de pouvoir vivre le mieux possible. Ce sont essentiellement des raisons de confort. Il y a moins d'un mois, je suis intervenu au niveau de la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police. J'ai été d'ailleurs assez largement soutenu par plusieurs collègues des cantons de Berne, en particulier, Neuchâtel et même de Suisse orientale. J'ai avancé les chiffres: la formation d'un policier représente environ 150 000 francs. Entre cantons proches, on ne se permet pas d'aller «piquer» les policiers chez nos voisins. Il arrive, bien entendu, que des policiers genevois viennent à Fribourg ou que des Fribourgeois repartent à Neuchâtel, cela arrive régulièrement, on en dénombre un ou deux par année, mais ce sont des gens qui ont envie de changer. Et cela a été dit; nous n'avons pas eu de réponse directe de M^{me} Metzler, alors qu'elle était bien présente, mais le président de la Conférence nous a dit que tout avait bien été entendu et que certainement, on reviendrait sur le sujet, parce que je ne vois pas du tout comment les policiers des cantons très éloignés vont tout à coup venir à Berne; on nous a donné cette réponse, mais on va essayer d'équilibrer en faisant venir des gens des régions périphériques de la Suisse. Il n'y a aucune raison: ce seront toujours des Bernois, des Soleurois, des Neuchâtelois et des Fribourgeois et c'est là qu'il y a problème. Il y a également de nombreux départs pour les polices municipales qui, là aussi, connaissent des traitements bien supérieurs aux nôtres. Les deux derniers cas que je connais, ce sont pour deux polices municipales vaudoises où des gendarmes fribourgeois sont partis pour des salaires de 1500 francs par mois de plus, avec un service de nuit de trois jours au lieu de 7 jours. Et là aussi, vous imaginez que ces gens-là n'ont pas hésité très longtemps. De plus, ce sont des localités relativement proches du canton de Fribourg.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'an 2001

DIRECTION DE LA JUSTICE, DE LA POLICE ET DES AFFAIRES MILITAIRES

Claude Masset (PLR, FV), rapporteur. Je n'ai aucune remarque à formuler.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)

RAPPORT ET COMPTES POUR L'AN 2001

Claude Masset (PLR, FV), rapporteur. Une seule remarque pour dire qu'en l'an 2001, les subventions et les charges versées par l'ECAB pour la prévention et la défense contre l'incendie et les éléments naturels s'élevaient à plus de 10 millions de francs.

Claude Chassot (Ouv, SC). Le rapport annuel de l'ECAB a retenu toute l'attention du groupe Ouverture. Mes collègues et moi-même sommes très inquiets de constater que les causes d'incendie où les enquêtes n'ont pas abouti représentent 57 % de la somme des sinistres chiffrés à 6,6 millions de francs. On ne peut pas, il est vrai, attribuer toutes ces causes d'incendie à des mains peut-être criminelles, mais tout de même! Le rapport de l'ECAB nous donne des chiffres concernant les types de bâtiments qui ont été atteints. Nous avons les habitations pour 4,9 millions de francs, qui représentent 41 % du total des dommages; au deuxième rang, nous avons les exploitations agricoles pour 3,2 millions de francs, représentant 27 % du total des dommages et enfin, les bâtiments industriels et commerciaux pour 3 millions de francs, correspondant à environ 25 % du dommage.

Dans le cadre de l'élaboration du prochain rapport de l'ECAB, le mouvement Ouverture demande vivement, par souci de transparence, que le pourcentage des causes d'incendie non élucidées soit précisé par type de bâtiments.

Le Rapporteur. Je prends acte de la demande du groupe Ouverture et je pense qu'effectivement, dans le compte rendu de l'ECAB, on pourrait, à l'avenir, mentionner le pourcentage de ce genre de délits qui restent impunis.

Claude Grandjean, Directeur de la justice, de la police et des affaires militaires. J'ai pris bonne note de la demande de M. Chassot. J'aimerais ajouter encore que le canton de Fribourg est très mal placé dans la statistique, puisque c'est un des cantons dans lesquels le nombre des incendies est le plus important et on n'arrive pas à abaisser ce pourcentage. On figure en queue de classement. Et c'est effectivement un problème.

– Au vote, ces rapport et comptes sont approuvés par 96 voix et 1 opposition. Il n'y a pas d'abstention.

Office cantonal de la circulation et de la navigation

RAPPORT ET COMPTES POUR L'AN 2001

Claude Masset (PLR, FV), rapporteur. Une seule remarque pour relever la très bonne qualité de la présentation de ce rapport et les impressionnantes informations qui y sont intégrées.

Claudia Cotting (PLR, SC). L'Office cantonal de la circulation et de la navigation mérite nos félicitations tant du point de vue de l'organisation, de l'efficacité que du fonctionnement et du résultat financier. Sur un chiffre d'affaires de 13,6 millions de francs, les activités ont généré un cash flow brut de presque 5 millions de francs permettant un amortissement des immobilisations pour 2 350 000 francs et un bénéfice de 2,2 millions de francs entre autres.

J'admets que cet établissement semi-autonome depuis cinq ans doit constituer son capital propre. Il décentralise, cette année, à Domdidier et il est intéressant de lire que plus de 80 % du coût estimé à 3,2 millions de francs a déjà été provisionné. Tant mieux si l'Etat de Fribourg encaisse 1 280 000 francs parce qu'il garantit les engagements de l'Office, attribue l'exclusivité du mandat et l'exonération fiscale.

A partir de là, je ne suis toujours pas avec le fonds de stabilisation des tarifs, d'autant plus qu'il a encore été renfloué pour atteindre maintenant 1 020 000 francs. Le prix des émoluments permet des miracles, entre autres, de pouvoir payer l'entier de la facture en dix ans.

Je réitère ma demande afin que certains émoluments soient revus à la baisse, notamment celui qui accompagne les autorisations spéciales des déplacements. Par rapport aux comptes proprement dits, j'ai deux questions:

le montant des liquidités au 31 décembre 2001 est de 5 394 000 francs (le double de l'année précédente) et les honoraires du conseil d'administration, organe de contrôle et rapport de gestion passent de 51 000 francs à 92 000 francs.

J'aimerais obtenir une réponse à ces deux questions, ce dont je vous remercie, Monsieur le Commissaire du Gouvernement.

Le Rapporteur. Le problème des tarifs a déjà fait l'objet de pas mal de discussions lors des comptes rendus précédents. Il semble quand même que l'année dernière notamment, on avait précisé qu'au niveau des tarifs, l'OCN était très compétitif par rapport à d'autres centres de navigation existant en Romandie, qu'il était même considéré comme le plus performant et le meilleur marché.

Concernant le fonds de stabilisation des tarifs, justement, le but est d'éviter de devoir, ces prochaines années, augmenter les tarifs, peut-être même dans le sens de l'intervention de M^{me} Cotting. Concernant les deux questions plus précises concernant le tarif à la baisse, est-ce envisageable, etc., je me vois contraint de laisser la parole au commissaire du Gouvernement.

Claude Grandjean, Directeur de la justice, de la police et des affaires militaires. J'attendais avec impatience la question de M^{me} Cotting. Je suis obligé de vous donner, en gros, la même réponse que je vous ai donnée ces quatre ou cinq dernières années et si je reprends le rapport de contrôle de l'année dernière, d'ailleurs, ceci est une des causes de l'augmentation des émoluments, puisque c'est le règlement de la loi sur l'OCN qui nous obligeait de faire un rapport sur les trois premières années de fonction; et nous avons mandaté une entreprise pour faire ce travail, ça ne se faisait

pas d'habitude, c'est ce qui explique ce montant supérieur. Alors, précisément, c'est KPMG qui dit que: «pour faire face à la concurrence qui pourrait naître (on attend toujours, parce que les décisions définitives n'ont pas encore été prises au niveau fédéral) de l'évolution législative au niveau fédéral, l'Etat de Fribourg doit laisser à l'OCN les moyens de se constituer des réserves solides.» Or, il faut reconnaître qu'à ce jour, nous n'avons pas encore les réserves suffisantes, un capital de fonds propres suffisant et nous continuons à constituer ce fonds de réserves et c'est évident que si les résultats continuent à être aussi bons – et j'espère que ce sera le cas, – d'ici à peu d'années, c'est évident qu'on ne pourra pas continuer à thésauriser, parce que tout simplement, on ne pourra pas le faire parce que nous n'avons pas d'actionnaires, sinon l'Etat, qui n'est pas actionnaire mais qui, effectivement, bénéficie d'un montant intéressant; donc, il faudra faire en sorte de diminuer certains émoluments.

J'ai pris note de votre demande de diminution précise d'émoluments. Pour l'autre question concernant ces liquidités, je suis incapable de vous répondre précisément; je sais que c'est un problème comptable de fin d'année. Je vous donnerai personnellement la réponse en posant la question à la comptabilité de l'OCN.

– Au vote, ces rapport et comptes sont approuvés par 99 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2001

SANTÉ PUBLIQUE ET AFFAIRES SOCIALES

Gilbert Cardinaux (UDC, VE), **rapporteur.** Le compte 2001 de fonctionnement de la Direction de la santé publique et des affaires sociales accuse un excédent de charges de 265,3 millions de francs, soit 4,5 millions de francs de plus que prévu au budget. Une grande partie de ces dépassements, soit 3,7 millions de francs, a déjà été examinée et adoptée dans le cadre du décret relatif au crédit supplémentaire de l'Etat pour l'année 2001.

L'effectif du personnel total de la Direction est de 1556,7 équivalents plein temps, soit 4 postes de moins que prévu au budget. L'augmentation des charges est principalement due aux charges supplémentaires pour l'Hôpital cantonal, les hôpitaux de district et la constitution d'une provision pour les avances sur pensions alimentaires. Les principales différences par rapport au budget: au centre de charges 3605, Santé publique (+1,2 million), il y a: la Centrale d'appel 144, + 250 000 francs, augmentation due à un équipement complémentaire pour être compétitif; contribution pour des élèves suivant des cours hors canton, + 250 000 francs, augmentation due au fait qu'il y a eu une augmentation du nombre des élèves prévu; subventions pour les hôpitaux de district, 1,6 million de francs, compensées par 1 million de plus de participation des communes. Je vous rappelle que ce sont les comptes 2000 des hôpitaux de district; subventions pour l'assurance-maladie, 105 millions de francs, soit + 3 millions de francs prévus au budget, budget un peu

sous-estimé, mais proche des comptes 2000. Ce montant est également compensé dans les recettes par les subventions de la Confédération de + 2,5 millions de francs.

Concernant l'Hôpital cantonal qui, je le rappelle, est géré sous forme d'enveloppe budgétaire, + 4,5 millions de francs de charges, montant essentiellement dû à des achats de matériel (440 000 francs supplémentaires), produits pharmaceutiques (+ 1,8 million), matériel de pansement (1 million); ces postes sont compensés en partie dans les recettes; entretien d'appareils (400 000 francs). C'est surtout dans les recettes qu'il y a une diminution de 4,3 millions de francs. Je vous rappelle qu'il y a 3900 journées de malades en moins que prévu au budget, ce qui représente 800 patients. Et cela se répercute également sur les honoraires médicaux (moins 700 000 francs). Par contre, le laboratoire a eu plus d'activités (+ 400 000 francs).

A l'Hôpital psychiatrique de Marsens, les charges ont diminué de 1 million de francs et cela est essentiellement dû à la diminution de personnel médical et soignant (plus de 500 000 francs).

Concernant les affaires sociales, on observe une augmentation de 2,2 millions de francs. Subventions pour les homes pour personnes handicapées adultes: 1,3 million de francs et subventions cantonales aux ateliers protégés (+ 400 000 francs). Et surtout un versement aux provisions de 2 millions de francs dans le but d'assainir les créances de pensions alimentaires irrécouvrables. La part des recettes des communes aux institutions pour personnes handicapées augmente dans les recettes de plus de 1 million de francs et dans les investissements concernant les pensions alimentaires, il y a 430 000 francs de moins de dépenses et + 430 000 francs de recettes.

Dans l'aide sociale, moins 1,8 million de charges, différence essentiellement due aux subventions aux communes pour l'aide sociale aux étrangers domiciliés dans le canton, moins 1,2 million et la part de l'Etat est de 50 %; subventions aux communes pour les mesures d'insertion moins 500 000 francs, mais surtout l'aide sociale aux demandeurs d'asile moins 8 millions, mais est également en diminution dans les recettes de la participation de la Confédération.

Assurances sociales + 300 000 francs; il s'agit essentiellement de la participation au financement de l'assurance-invalidité.

Ursula Krattinger (SP, SE) Am 21. März dieses Jahres hat der Staatsrat beschlossen, der Vereinbarung zwischen der Sanitätsdirektorenkonferenz und santé suisse über den aussergerichtlichen Vergleich zur Finanzierung der interkantonalen Spitalbehandlungen von Privat- und Halbprivatpatienten beizutreten. Was heisst das für den Kanton Freiburg in Zahlen? Rückblickend für das Jahr 2001 muss der Kanton den Kassen 4,4 Millionen zurückbezahlen, das sind 40 % vom Versichertentarif. Für das laufende Jahr 2002 werden es 9 Millionen sein und für das Jahr 2003 schon 12 Millionen. Auf Bundesebene ist das Gesetz im Moment in Bearbeitung, und die parlamentarische Kommission schlägt sogar vor, auch die Privatspitäler zu integrieren. Für den Kanton Freiburg würde das Mehrkosten von 16 Millionen Franken pro Jahr aus-

machen. Im Namen der SP-Fraktion stelle ich den Antrag, diese 4,4 Millionen, welche wir rückwirkend für das Jahr 2001 an die Kassen bezahlen müssen, auch in die Rechnung 2001 aufzunehmen. Und zwar aus folgenden Überlegungen. Erstens: Die Rechnung ist bei der Finanzdirektion auf dem Tisch, und der Staatsrat hat davon Kenntnis genommen. Das sind 4,4 Millionen für das Jahr 2001 und nicht für das laufende Jahr 2002. Wir dürfen nicht in fast allen Direktionen Rückstellungen tätigen und Einlagen in Fonds vornehmen, ohne bestehende Rechnungen zu bezahlen. Zweitens: Wenn wir diese 4,4 Millionen nicht in die Rechnung 2001 aufnehmen, werden wir hier in Kürze über einen Zusatzkredit abstimmen müssen. Wie Sie alle wissen, müssen Nachtragskredite auch immer innerhalb der betroffenen Direktion kompensiert werden. Das würde heissen: 4,4 Millionen für 2001, 9 Millionen für das laufende Jahr 2002, also 13,4 Millionen. Meine Damen und Herren, wo wollen sie im Gesundheitswesen 13,4 Millionen als Kompensationsausgleich finden? Etwa indem der Kanton den Bezirks Spitälern kleinere Defizite gewährt, welche dann die Gemeinden zu tragen haben. Und zum Schluss noch eine dritte Bemerkung: Liegen die anderen Kantone, welche diese zusätzlichen Kosten an die Kassen in die Rechnung 2001 aufgenommen haben, alle falsch? Die meisten Kantone und auch viele Gemeinden, wo es noch möglich war, haben die rückwirkenden Zahlungen für Private und Halbprivate in die Rechnung 2001 integriert, um nicht beschönigte Zahlen vorzulegen. Aus diesen Überlegungen stelle ich den Antrag, diese 4,4 Millionen Rückzahlungen an die Kassen auch in der Rechnung 2001 zu verbuchen.

Odile Charrière-Philipona (PCS, SC). A la lecture des comptes de l'Hôpital cantonal, au poste 313 015 «Produits pharmaceutiques» et 313 017 «Matériel de pansements, de suture et d'implantation», je constate de fortes augmentations de frais. Ceux-ci sont reconnus par le rapport de l'Hôpital cantonal où il est dit, en page 14, je cite: les dépenses qui ont conduit aux dépassements sont celles du matériel médical d'exploitation et des médicaments, soit 2,5 millions de plus qu'en l'an 2000.

L'auteur de ce rapport se pose la même question que moi: comment juguler cette augmentation? Je désire savoir si à l'Hôpital cantonal, il existe des ententes tarifaires concernant l'achat de ces produits, de ces médicaments et du matériel médical. Si oui, est-ce que ces contrats sont régulièrement remis en question de façon à faire jouer la concurrence?

Par ailleurs, quels moyens sont utilisés pour gérer les stocks?

René Thomet (PS, SC). Pour enchaîner avec les considérations sur le rapport annuel de l'Hôpital cantonal, je relève que l'Hôpital a de plus en plus de difficultés à concilier soins de qualité et maîtrise des coûts. Si personne ne conteste le souci constant de lutter contre la hausse des primes d'assurance-maladie, j'aimerais cependant inviter le Conseil d'Etat à ne pas opérer de compressions budgétaires qui atteignent finalement la qualité des soins dispensés aux patients. Il est particulièrement important que les ressources en personnel et

notamment en personnel soignant, soient suffisantes. L'accueil de patients dans une salle de bains, la surcharge de travail de certains secteurs consécutive à la fermeture de certaines unités ne constituent pas les meilleures conditions pour une prise en soins optimale des patients et surtout pour leur sécurité.

Dans un autre domaine, je constate aussi que l'adaptation insuffisante du prix de pension pris en considération dans le calcul des prestations complémentaires entraîne des déficits de fonctionnement nombreux dans les EMS, déficits qui se reportent sur les finances communales. De plus, ces déficits entraînent aussi des disparités au niveau des offres dans le domaine socio-hôtelier des EMS. Dès lors, il serait important que le Conseil d'Etat se penche sur une étude approfondie pour calculer un juste prix dans le prix de pension pris en considération dans le calcul des prestations complémentaires et de la subvention à l'accompagnement.

Le Rapporteur. M^{me} Krattinger, par son amendement, aborde le problème du financement du subventionnement en chambres privées et mi-privées suite à la décision du Tribunal fédéral. En effet, pour 2001, cela représente un montant de 6,6 millions de francs, dont 4,4 millions de francs à la charge du canton, ce qui ne figure pas dans les comptes 2001. M^{me} Krattinger souhaite que cela soit pris dans les comptes 2001. Je ne vais pas me prononcer, nous n'en avons pas discuté en Commission des finances. Mais à titre personnel, en tant que responsable de commune, j'attire votre attention sur le solde, soit 2,2 millions de francs, qui serait réparti aux communes, et qui devrait également figurer dans les comptes 2001. Or, les comptes des communes sont pratiquement bouclés et souvent adoptés par les assemblées communales; il faudrait donc revoir tous les comptes des communes pour 2001. Voilà mon avis sur l'amendement de M^{me} Krattinger.

Pour les comptes 2002, ce montant de subventionnement privé et mi-privé atteindrait 9 millions de francs, dont une partie serait également à la charge des communes.

Quant à M^{me} Charrière et M. Thomet dont les questions concernent l'Hôpital cantonal, je laisse le soin de répondre à M^{me} la Commissaire qui est présidente de la commission administrative de l'Hôpital cantonal.

Ruth Lüthi, Directrice de la santé publique et des affaires sociales. Concernant la demande de M^{me} Krattinger de reporter ou de faire une provision pour la facture à payer pour les hospitalisations privées et mi-privées pour 2001, cette question a été discutée en Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat a refusé de l'intégrer dans le budget 2001, surtout parce qu'on n'avait pas encore conclu l'accord au moment du bouclage des comptes et on n'avait pas encore une facture définitive. Même aujourd'hui, ce n'est pas encore définitif, parce que c'est vrai que tous les cantons ont signé cet accord jusqu'au 26 avril, mais Santésuisse a reporté sa décision, parce que cette institution désire attendre le résultat des débats au Conseil national. Cela veut dire que c'est seulement vers la fin juin que nous saurons si vraiment Santésuisse va signer cet accord et si la facture reste la même que celle que nous avons reçue aujourd'hui, c'est-à-dire selon les calculs qui ont été

faits par la CDS et qui nous ont été communiqués au mois d'avril. Pour cette raison, nous n'avons pas encore de facture définitive et le Conseil d'Etat n'a pas prévu de l'intégrer dans le budget 2001.

En ce qui concerne la compensation, c'est vrai que nous aurions, cette année, non seulement un crédit complémentaire pour cette facture 2001 (qui est un forfait que nous avons négocié avec Santésuisse), mais il y aurait aussi un crédit complémentaire pour la facture supplémentaire 2002 qui est encore plus élevée, comme on vient de le dire. Selon les derniers chiffres que j'ai reçus de la CDS (qui ne sont pas aussi élevés que ne le dit M^{me} Krattinger), mais quand même, pour 2001 et 2002, 8,9 millions de francs seulement pour le canton. Bien sûr, s'ajoutent à cela encore des factures pour les communes, soit plus de 5 millions de francs pour les deux années.

Tout n'est pas encore définitif, mais je peux vous assurer que le Conseil d'Etat, du moment qu'il a décidé de ne pas faire une provision pour payer cette facture, dit qu'il n'était pas possible de trouver la compensation dans la Direction de la santé publique. Vous vous imaginez bien que nous n'avons pas de réserves de ce montant, et tout le monde devrait examiner où trouver quelque chose pour compenser ces factures supplémentaires.

Quant à la question posée par M^{me} Charrière, c'est vrai que les médicaments, mais aussi le matériel médical, surtout les implants, augmentent chaque année et ça augmente dans tous les hôpitaux de la même manière. Il n'y a pas d'entente tarifaire, ce n'est même pas permis; au contraire, vous savez probablement que les entreprises pharmaceutiques ne peuvent plus accorder de rabais, ce qui augmente nos factures pour les médicaments. C'est donc une vraie concurrence, on paie le prix selon les offres qu'on peut comparer.

S'agissant du choix des médicaments, c'est évident que ce n'est pas la commission administrative, ni la direction de l'Hôpital ou la Direction de la santé publique qui décide quels sont les médicaments à utiliser. C'est vraiment le choix du médecin qui est prépondérant. La même chose vaut pour les implants, cela dépend toujours des opérations et avec l'augmentation de l'orthopédie et surtout l'amélioration des techniques, il y a toujours plus de frais dans ce domaine-là. M. Thomet s'inquiète des effectifs, surtout à l'Hôpital cantonal. Il parle de la sécurité et de la qualité des soins. Or vous avez pu constater que l'enveloppe budgétaire a déjà été dépassée de 4 millions de francs pour l'Hôpital cantonal. Dès lors il n'a pas été possible d'engager du personnel supplémentaire et si vous observez les effectifs de l'Hôpital cantonal, en moyenne, on est même au-dessus des effectifs du budget, ce qui signifie qu'on a dû faire face à une charge de travail très importante dans certains services, on a donc dû se mettre d'accord pour leur donner le personnel dont ils avaient absolument besoin.

Le prix de pension dans les homes pour personnes âgées est un éternel sujet de discussion, c'est vrai. Il y a des homes qui tournent très bien avec le tarif qui a été décidé par la Direction de la santé publique, approuvé par le Conseil d'Etat et il y a d'autres homes qui ne tournent pas. Aussi pour avoir un calcul juste de ces prix de pension, nous avons donné un mandat pour

examiner quel est le montant exact de ces prix de pension dans les homes.

Actuellement, nous avons quatre tarifs différents selon le degré de dépendance et cela s'est fait également à la demande des homes parce que même le travail hôtelier, le nettoyage, le linge dépendent du degré de dépendance des pensionnaires et c'est pour cela que nous avons différents échelons du prix de pension. Certains homes le contestent, alors c'est avec l'AFIPA (Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées) que nous allons faire ce travail de calcul du prix de pension qui devrait être le plus juste possible.

Je m'oppose donc à l'amendement de M^{me} Krattinger.

– Au vote, la proposition de M^{me} Krattinger est refusée par 63 voix contre 29. Il y a des abstentions.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2001

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Gilbert Cardinaux (UDC, VE), rapporteur. Quelques points à relever dans ce rapport: d'abord, nous en avons discuté, le subventionnement des patients hospitalisés en chambres privées ou mi-privées. Cela représente 7,6 millions de francs pour 2001 et 9 millions de francs pour 2002.

Nous avons également discuté de l'activité du Service de pédopsychiatrie; c'est un service surchargé où il y a une liste d'attente (64 cas en attente) et là, le Conseil d'Etat a attribué un poste supplémentaire à ce service. L'Office des mineurs connaît également un problème d'activité et là aussi un poste supplémentaire a été attribué à ce service.

Concernant l'Hôpital de Marsens, les entrées sont toujours en augmentation: 1476, ce qui représente 54 cas de plus; surtout le nombre des jeunes est en augmentation. A la suite de la démission du médecin-chef, on va restructurer cet hôpital et créer quatre unités autonomes.

La boucherie de Marsens va être privatisée le 1^{er} juillet prochain.

Quant au Laboratoire cantonal, une étude est en cours relative à tous les laboratoires du canton, au sujet de leur fonctionnement, pour voir s'il y a des doublons, trouver des synergies et avoir une meilleure coordination. La première étape de cette étude est terminée et le Conseil d'Etat a décidé de poursuivre cette étude.

Ruth Lüthi, Directrice de la santé publique et des affaires sociales. J'apporte une précision sur la restructuration à Marsens: rien n'est décidé, mais nous avons donné un mandat pour un audit à un expert externe afin d'examiner cette question et d'autres problèmes liés aux établissements de Marsens.

Anne-Claude Demierre (PS, GR). Le groupe socialiste a été particulièrement interpellé par la situation de

l'Office cantonal des mineurs. Alors même que le nombre des dossiers a doublé en douze ans, la dotation en personnel de ce service est quasiment la même. Les assistants sociaux croulent sous le travail et interviennent tels des pompiers, en urgence et pour parer au plus pressé. Une septantaine d'enfants figurent sur la liste d'attente. Cette situation est au détriment de nombreux jeunes et enfants qui sont en totale rupture. Ployant sous les mandats officiels, l'Office des mineurs n'arrive plus à répondre rapidement aux demandes émanant directement des parents et des jeunes. Et pourtant, intervenir rapidement dans ces situations permet d'éviter la dégradation de situations et souvent le placement en institution – ce qui est très onéreux – ou certaines situations de violence.

Ces derniers temps, tous les intervenants ont démontré qu'ils sont submergés par l'ampleur de la tâche: justice des mineurs, écoles, institutions spécialisées. La problématique est la même au Service pédopsychiatrique qui compte une liste d'attente de plus de 60 cas. Derrière ce chiffre, se cache une très grande souffrance des jeunes et de leurs familles qui ne trouvent aucune réponse à leurs préoccupations. Prendre des mesures pour diminuer le nombre des postes à immédiatement des répercussions positives sur les finances cantonales, mais cela entraîne des situations dramatiques qui, tôt ou tard, coûteront encore plus en termes humains, mais en termes financiers aussi.

Le groupe socialiste demande au Conseil d'Etat d'examiner la situation de ces deux services; cela correspondrait à une réelle attente des jeunes et des parents qui rencontrent des difficultés.

Louis Duc (Ouv, BR). Madame la Commissaire, une simple question: où en sont les pourparlers sur le futur statut de l'établissement des Fauvettes à Montagny? Je crois savoir, ayant eu un échange avec la direction pas plus tard que ce matin, que des promesses sont faites, mais que, finalement, on ne voit toujours rien venir.

Le Rapporteur. M^{me} Demierre fait allusion au fonctionnement de l'Office des mineurs et du Service de pédopsychiatrie. Je viens d'en parler, c'est vrai que ces deux services ont des problèmes de fonctionnement. Comme je vous l'ai dit, depuis le 1^{er} avril, chaque service a obtenu un poste supplémentaire de la part du Conseil d'Etat.

Concernant la question de M. Duc se rapportant aux Fauvettes, je laisse le soin de répondre à M^{me} la Commissaire.

Le Commissaire. Je partage les soucis de M^{me} Demierre; c'est vrai que le travail à l'office des mineurs devient toujours plus lourd, non seulement parce que le nombre de cas augmente, mais aussi parce que les situations sont souvent très lourdes. Nous avons aussi des intervenants de l'extérieur car les enfants ou les jeunes qui sont adressés à cet office ne peuvent pas être pris en charge tout de suite, il y a souvent un délai d'attente trop long. On a le même problème au Service de pédopsychiatrie, comme M^{me} Demierre l'a relevé.

C'est pour cette raison que le Conseil d'Etat a accepté un pool de deux postes, soit un poste pour l'Office des

mineurs et un poste pour la pédopsychiatrie. Bien sûr, ces deux postes ne peuvent pas résorber tous les problèmes, mais c'est déjà un soulagement. Il est vrai qu'actuellement, nous avons plusieurs congés de maladie, surtout à l'Office des mineurs, parce que le personnel croule sous la charge des dossiers. Des demandes ont été faites pour le budget 2003 et le Conseil d'Etat va les examiner et aussi définir les tâches de ces deux services.

Quant à la question de M. Duc, elle m'étonne parce qu'à la fin de l'année passée, nous avons délivré une autorisation d'exploitation aux Fauvettes et nous avons signé et reconnu un service de soins à domicile pour les Fauvettes. Cela signifie que c'est ce service qui a un terrain d'action limité (puisque les interventions peuvent se pratiquer uniquement dans l'établissement des Fauvettes qui est reconnu aussi bien par notre Direction que par les caisses-maladie); Santé suisse était d'accord avec cette manière de faire pour qu'on puisse aussi payer par les caisses-maladie les soins prodigués aux Fauvettes par le service des soins à domicile.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS)

RAPPORT ET COMPTES POUR L'AN 2001

Gilbert Cardinaux (UDC, VE), rapporteur. Le rapport d'activité de l'Etablissement cantonal des assurances sociales est très complet, comme vous l'avez constaté, avec des chiffres imposants. Quelques commentaires: à la page 5, vous avez l'effectif du personnel: 120,3 équivalents plein temps.

A la page 8, vous avez le montant des cotisations: 347,3 millions de francs, soit une augmentation de 11 millions de francs; 746,1 millions de francs de prestations versées, soit une augmentation de 33 millions de francs.

A la page 10, les cotisations employés et salariés ont également été augmentées de 6,7 millions de francs.

A la page 16, vous avez les allocations familiales dans l'agriculture qui se soldent à 1 million de francs, donc une diminution de 700 000 francs, ce qui prouve la restructuration de l'agriculture.

A la page 28, par arrêté du 19 décembre 2000, le Conseil d'Etat a confié à l'ECAS la compétence de calculer les subventions pour les soins spéciaux dans les EMS.

A la page 31, vous avez le calcul des traitements et des déductions des primes des assurances-maladie.

A la page 47, vous avez le traitement des demandes AVS/AI et la situation à la fin de l'année de ces demandes.

René Thomet (PS, SC). J'ai une question concernant la Caisse de compensation: des bruits courent que l'Hôpital du Sud aurait quitté la Caisse cantonale de

compensation pour s'affilier à une autre caisse du Sud. Je voudrais avoir la confirmation de ces propos.

Peter Tettü (SVP, LA). Nur eine kurze Frage. Ich habe sie schon vor zwei, drei Jahren einmal gestellt. Es betrifft die kantonale Mutterschaftsversicherung. Dort scheinen mir die Verwaltungsausgaben, über 100 000 Franken, im Verhältnis zu den ausbezahlten Beträgen einfach sehr hoch. Das sind 10 % oder mehr. Wenn man das umrechnet auf die Zahl der eingereichten Gesuche, macht das pro Gesuch ca. 3000 Franken, die da offenbar verwaltet werden. Ich hätte gerne Auskunft, ob diese Kosten wirklich so hoch sein müssen, ob sich hier nicht eine Reduktion erzielen lassen kann durch eine Vereinfachung des Verfahrens. Wir haben die Kosten angesprochen in verschiedenen Bereichen. Die Administration trägt wesentlich dazu bei, dass heute viele Leute, welche im Sozialbereich tätig sind, burned out sind. Das kann ich Ihnen sagen. Wenn man lauter dumme Zeugnisse ausfüllen muss, die selbstverständlich sind, einem die Zeit rauben, welche man besser für andere Sachen einsetzen könnte.

Le Rapporteur. La question de M. Thomet concerne l'affiliation du personnel de l'Hôpital du Sud à la Caisse de compensation. C'est vrai; ce personnel n'est plus affilié à la Caisse de compensation cantonale. Le personnel de l'Hôpital de Billens et de Châtel-Saint-Denis étaient affiliés, à l'époque, à la Caisse cantonale de compensation, mais maintenant, le conseil de gestion a pris une autre option et ce personnel n'est plus affilié à la Caisse de compensation.

Quant à la question de M. Tettü, elle s'adresse à M^{me} la Commissaire.

Ruth Lüthi, Directrice de la santé publique et des affaires sociales. Comme M. le Rapporteur l'a dit, ce changement d'affiliation est vrai. Avant d'être regroupé en réseau du Sud, il y avait deux établissements: soit Châtel et Billens qui étaient affiliés à la Caisse cantonale, mais Riaz était déjà affilié à une autre caisse. Or actuellement, la demande a été faite pour les trois sites, puisque c'est un seul hôpital, de les affilier tous à la Caisse de compensation de l'Union patronale. En commission administrative, nous avons accepté cela et j'ai quand même relevé qu'au moment d'une cantonalisation des hôpitaux de district on devrait revoir la question.

Concernant les allocations de maternité, il faut non seulement voir les décisions notifiées, mais encore et surtout où une allocation a été octroyée. Cela signifie qu'il y a presque la moitié des demandes qui ont été refusées, mais ces demandes doivent aussi être examinées.

Peut-on alors reprocher à ce service d'examiner sérieusement ces demandes, en requérant, bien sûr, tous les documents nécessaires pour pouvoir établir la situation des personnes? Je ne pense pas qu'on puisse le faire, parce que tout le monde est d'accord aujourd'hui sur le fait qu'on ne peut demander ces allocations que si la preuve est faite que la personne n'a vraiment pas les moyens et n'atteint pas les limites qui sont fixées dans la loi et le règlement.

– Au vote, ces rapport et comptes sont approuvés par 88 voix sans opposition. Il n’y a pas d’abstention.

Postulat N° 263.01 Beat Vonlanthen/Michel Buchmann¹

(quelle approche pour contenir les coûts de la santé?)

(Prise en considération)

Michel Buchmann (PDC, GL). En septembre 2001, effectivement, nous déposons notre postulat demandant au Conseil d’Etat de porter toute son attention sur la politique de promotion de la santé et de prévention et en particulier, à titre d’exemple, mais pas d’exemple exclusif, sur le problème du développement du diabète dans nos populations, afin que ce thème figure, demain, en bonne place, dans son plan d’action.

Entre-temps, soit cinq semaines après le dépôt de notre postulat, le Département de la santé publique mettait en consultation son projet de règlement concernant la promotion de la santé et la prévention et je dois reconnaître que nos intentions se sont croisées.

Malgré le fait que des informations importantes apparaissent dans ce futur projet de règlement, informations, d’ailleurs, qui figurent dans la réponse du Conseil d’Etat, nous allons maintenir notre postulat afin que le Grand Conseil ait l’occasion de manifester son intérêt au fait que la commission pour la promotion de la santé et la prévention prenne en charge, le plus vite possible, son travail global pour l’établissement du plan cantonal de promotion de la santé. En effet, selon mes dernières informations qui datent de la semaine passée, le règlement pour la promotion de la santé et la prévention n’a pas encore été accepté par le Conseil d’Etat, ce qui veut dire aussi que la commission adéquate n’est pas encore en place.

Notre but n’est donc pas de charger le Département de la santé publique d’études supplémentaires – le travail est largement suffisant en ce moment dans ce Département –, mais de demander, par l’intermédiaire de M^{me} la Commissaire, de transférer les intentions du Grand Conseil à la future commission et d’attendre les résultats des travaux de celle-ci qui seront visibles dans le plan cantonal de promotion de la santé à une date qu’actuellement, on ne connaît pas.

Permettez-moi d’ajouter quelques réflexions à cette intervention, comme l’importance de la mise en réseau de toutes les énergies, afin d’obtenir le plus rapidement possible et surtout le plus longtemps possible, des résultats. Certes, dans le cas particulier du diabète, l’Association fribourgeoise du diabète effectue un excellent travail, mais de graves lacunes existent et existeront dans l’information du public et en particulier de nos enfants. Il est évident que les professionnels sont interpellés et agissent déjà, mais à mon avis de façon beaucoup trop ponctuelle. Il faudra les intégrer dans une action cantonale avec d’autres intervenants, en particulier les enseignants, par exemple, afin d’en-

core mieux informer nos enfants dans l’évaluation de la qualité de la nourriture en équilibre, car les connaissances du public dans ce domaine sont encore trop lacunaires. Il ne s’agit pas, dans notre intention, d’investir encore plus dans ces projets, mais d’améliorer le rendement de ce qui est déjà investi.

Nous osons rappeler que nous sommes passés, en quelques années, de la période «lard, jambon et saucisson» à celle de tous les «fast», «hot» et autres «chiens chauds»! La première n’était pas meilleure que la deuxième, mais entre-temps, le marché est arrivé et la sollicitation de certaines enseignes est telle que de graves dérives vers le déséquilibre alimentaire se mettent en place. Risquons-nous un jour, tel beaucoup d’Américains, de pouvoir renoncer aux passeports, tellement nous serons facilement reconnaissables dans la rue, ou bien devrons-nous bientôt taxer les «fast-food» au même titre que l’alcool et le tabac pour financer les dégâts que leurs activités commerciales engendreront?

Tout cela dit sur un ton léger, peut-être, mais pour bien mettre en évidence notre souci et notre volonté de voir apparaître, à côté d’autres actions, la lutte contre le diabète dans les mailles du futur plan d’action de notre Gouvernement.

En résumé, dans le but non pas de charger les finances de l’Etat, non pas de charger le Département de la santé publique d’études supplémentaires, nous vous demandons de soutenir ce postulat pour manifester l’intérêt du Grand Conseil au fait que les travaux de la commission pour la promotion de la santé et la prévention débutent enfin et donnent la priorité nécessaire aux problèmes de santé que nous soulevons.

Beat Vonlanthen (CVP, SE). Das Postulat von meinem Kollegen Buchmann und mir betrifft die Frage, wie letztlich im Gesundheitswesen Geld gespart werden kann. Dieser parlamentarische Vorstoss muss uns daher alle ausserordentlich interessieren. Es geht um die Gesundheitsprävention. Wir haben das Beispiel des Diabetes, weil wir hier wegen unserer persönlichen Betroffenheit besonders sensibilisiert sind. Zu den Fakten. Der Diabetes, namentlich der sogenannte Alters-Diabetes entwickelt sich zu einer veritablen Zivilisationskrankheit. Weltweit ist er eine der häufigsten Zivilisationskrankheiten überhaupt. Gerade wegen der demographischen Rahmenbedingungen und der Alterung der Bevölkerung ist eine immer grössere Anzahl von Personen von dieser Krankheit betroffen. Allein in der Schweiz geht man davon aus, dass über 250 000 Menschen an sogenanntem Alters-Diabetes leiden. Jährlich kommen ungefähr 20 000 neu hinzu. Was aber besonders interessieren und uns zu denken geben muss, ist die Tatsache, dass in der Schweiz rund 100 000 Menschen an Diabetes leiden ohne es zu wissen. Die Diagnose erfolgt oft erst nach dem Eintritt schwerer Folgeerkrankungen, wie Herzinfarkt, Nierenversagen oder Augenproblemen. Eine ausgedehnte Prävention kann die sehr teuren Gesundheitskosten vermeiden helfen, die mit diesen Folgeerkrankungen einhergehen. Die zur Zeit in den Apotheken laufenden Aktionen sind ein gutes Beispiel, wie solche Vorbeugemassnahmen getroffen werden können. Der Staat hat ein Interesse, hier für Nachhaltigkeit zu sorgen. Er darf mit anderen

¹ Déposé le 21 septembre 2001, BGC, p. 1345; développé le 9 octobre 2001, BGC, p. 1397; réponse du Conseil d’Etat le 30 avril 2002, BGC, p. 245.

Worten die Prävention nicht lediglich der privaten Initiative überlassen. Zusammenfassend kann daher wohl unschwer geschlossen werden, dass der Einschluss der Zivilisationskrankheit Diabetes Typ 2 in die Präventionsaktivitäten des Staates ein Muss und vordringlich ist. Nun bin ich aber sehr erstaunt, dass der Staatsrat dem Grossen Rat empfiehlt, das Postulat abzulehnen. In seiner Antwort gibt er nämlich mit Recht zu verstehen, dass die Diabetes-Früherkennung für ihn eine wichtige Angelegenheit ist. Wenn unsere Regierung konsequent wäre, müsste sie das Postulat zur Annahme empfehlen und dann, wie das oft geübte Praxis ist, darauf hinweisen, die Vorschläge würden nicht in einem separaten Bericht – wir verlangen keinen separaten Bericht – sondern im Rahmen der Unterbreitung des kantonalen Plans für Gesundheitsförderung und Prävention an den Grossen Rat formuliert werden. Aus diesem Grund ersuche ich Sie, das Postulat zu überweisen. Wir bringen damit als Parlament zum Ausdruck, dass der Bereich der Diabetes-Prävention eine wichtige Angelegenheit ist, weil er eine grosse Anzahl von Mitbürgerinnen und Mitbürgern betrifft. Wenn Sie das Postulat ablehnen, könnte dies zur falschen Schlussfolgerung verleiten, dieser Bereich werde durch das Freiburger Parlament als nicht wichtig beurteilt. Mit einer Überweisung des Postulats sagen wir lediglich Ja zu einer genaueren Analyse. Den definitiven Entscheid werden wir erst im Rahmen des Plans für Gesundheitsförderung und Prävention fällen.

Peter Tettü (SVP, LA). Die SVP-Fraktion ist nicht grundsätzlich gegen das Anliegen der Postulanten Vonlanthen und Buchmann. Der Zeitpunkt ist unseres Erachtens aber zu früh, quasi einen Richtplan aufzustellen. Ich spreche hier von einem Richtplan. Ich habe sehr viel Verständnis für den Diabetes mellitus Typ 2, aber er ist nicht die einzige Krankheit, die es gibt und die einer Prävention und einer Früherkennung bedarf. Unseres Erachtens fehlen die grundlegenden Daten, die nötig sind, um einen Richtplan aufzustellen, welcher eine Stossrichtung zeigen kann, wo man den Schwerpunkt setzen muss, um zu investieren. Persönlich bin ich deshalb der Meinung des Staatsrates und lehne das Postulat im Moment ab, empfehle aber der Gruppe, je nach Diskussion, Stimmfreigabe in unserer Fraktion. Nur noch einige Worte zur Prävention: Prävention ist unbestritten. Sie geschieht selbstverständlich bereits heute in vielen Bereichen. Ich denke nur an die Schutzimpfungen. Die Nachfrage ist vorhanden. Dies bestätigen die regelmässigen TV-Sendungen zu Gesundheitsproblemen, die auf grosses Echo stossen. Die für den Normalbürger verständliche Übermittlung der Botschaft ist aber alles andere als leicht. Ich habe auch hier schon einmal erzählt vom Beispiel der Biologielehrerin, das ich erlebt habe. Weil ihr Kind Schmerzen im linken Unterbauch hatte, rief sie mich an und sagte es habe wahrscheinlich Blinddarm. Es war eine Biologielehrerin, die jedes Jahr Anatomie unterrichtete und offenbar nach einigen Jahren immer noch nicht wusste, dass der Blinddarm auf der rechten Seite ist. Das nur um verständlich zu machen, wie schwierig Prävention ist. Prävention kann nicht in einer einmaligen Kampagne durchgeführt werden. Prävention muss repetitiv sein, sie muss sich

wiederholen, damit sie etwas bringt. Dafür gibt es auch viele Belege. Wenn man das machen will, kann man es nicht zum Nulltarif tun. Das wird Geld kosten. Es wird sich vielleicht auch einmal auszahlen – ich sage nicht, dass das unmöglich ist – aber es wird nicht so viel bringen, wie man immer meint. Die Früherkennung einer Krankheit ist das eine, aber die Behandlung und den Patienten bei der Stange zu halten, dass er dann unsere Anordnungen befolgt, ist eine andere Sache. Ich warne vor Illusionen, und darum muss ich sagen, nichts gegen Prävention in vernünftiger Masse, aber meines Erachtens kann dieses Postulat zu weit gehen. Wenn man das eben in der Schule machen will, mit Informationen, dass die Kinder vielleicht nicht mehr jeden Tag sondern nur noch jeden zweiten Tag zu MacDonalds gehen, habe ich nichts dagegen. Aber wahrscheinlich werden sie trotzdem zu MacDonalds gehen und unsere gut gemeinten Ratschläge, die sie in der Schule bekommen, in den Wind schlagen.

Dominique Viridis (PLR, SC). Dans le résumé du postulat, nous lisons que cette demande vise à contenir les conséquences économiques lourdes à des pathologies, mais également à proposer un encadrement aussi bien cognitif qu'éducatif. Il s'agit donc de prévention primaire, mais également secondaire. Nous retrouvons tous ces aspects dans la réponse du Conseil d'Etat. Par l'élaboration de ce plan cantonal, il possèdera tous les éléments indispensables à la réalisation d'une amélioration de la santé physique, mentale et sociale des individus. A notre avis, nous ne pouvons espérer mieux. Le groupe libéral-radical, dans sa majorité, vous invite à rejeter ce postulat.

Odile Charrière-Philipona (PCS, SC). Dans la Chine antique, le médecin le plus célèbre était celui qui avait le minimum de malades. A cette époque déjà, les vertus de la prévention étaient reconnues. Mais la prévention a un prix et il faut lui donner de nouveaux moyens conséquents.

Nos efforts pour la promotion de la santé seront payants à long terme. Le temps des rapports est passé, vivent les actions concrètes de santé communautaires telles que celle faite dans une école du Danemark qui offre un petit déjeuner équilibré et sain. Le résultat: moins de conflits, moins d'absentéisme pour maladies et de meilleurs résultats scolaires. Pour toutes ces raisons, nous soutenons la position du Conseil d'Etat.

Françoise Morel (PS, GL). Dans le cadre de leur postulat, MM. Buchmann et Vonlanthen affirment, je cite: «C'est le travail en réseau qui sera le plus efficace, alors que jusqu'à maintenant, le Conseil d'Etat avait plutôt tendance à mandater une association active dans un domaine particulier de promotion de la santé et de prévention.» Le Conseil d'Etat relève, lui, dans sa réponse, que depuis de nombreuses années, il a privilégié l'aide aux institutions et aux projets travaillant en réseau. La nécessité d'intervenir sous cette forme n'est plus à démontrer.

Le souci de M. Buchmann d'intégrer les enseignants dans la sensibilisation au comportement alimentaire est, par ailleurs, déjà pris en compte dans les domaines

prioritaires fixés pour 1998–2002. L'élaboration du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention comprend trois enquêtes financées par le canton. Sur la base de celles-ci, les priorités de promotion de la santé et de prévention sont définies avec les différents acteurs concernés dans le but de répondre efficacement aux besoins de la population. Le respect des différentes étapes établies décrites par le Conseil d'Etat permettra d'avoir une vue d'ensemble, de cerner les problématiques sur lesquelles la priorité sera portée, puis de développer les mesures adéquates.

Le groupe du parti socialiste souhaite s'en tenir à ce plan cantonal qui répond aux exigences de la loi sur la santé.

En ce qui concerne le développement du dépistage du diabète que les postulants souhaitent utiliser à titre d'exemple de systématique, l'Association fribourgeoise du diabète recevra de l'Etat un mandat à remplir avec les professionnels de la santé concernés pour en faire la promotion, démontrant ainsi l'attention particulière du Conseil d'Etat pour ce problème.

Le groupe du parti socialiste est sensible à la prévention, au diagnostic précoce à même d'améliorer les conditions de vie des personnes atteintes dans leur santé, voire d'éviter la maladie.

Dans la mesure où les postulants renoncent à un rapport et demandent que le contenu de leur postulat soit inclus dans les données du plan directeur cantonal de promotion de la santé et de prévention, le groupe du parti socialiste se rallie à cette demande qui rend le postulat caduc, celui-ci devant formellement aboutir à un rapport.

Jean Genoud (PDC, VE). Le groupe démocrate-chrétien a examiné le postulat de MM. Buchmann et Vonlanthen.

Comme le Conseil d'Etat dans sa réponse, il est conscient de l'importance primordiale de la prévention en matière de santé. Il souligne et félicite le Conseil d'Etat et la Direction de la santé pour les efforts déjà entrepris.

Mais dans le domaine de la prévention, on ne fera jamais assez. Il faut avoir la sagesse d'investir maintenant pour en récolter les fruits à moyen et long terme, des fruits qui devraient permettre d'améliorer le niveau général de la santé et également de juguler les coûts.

Les postulants soulèvent une problématique particulière, celle du diabète qui, aux dires des spécialistes, prend des proportions inquiétantes.

Renforcer l'action de l'Etat qui a peut-être trop tendance à travailler uniquement avec des associations spécialisées en élargissant le cercle des acteurs par un réseau plus large, nous semble judicieux et ne peut qu'améliorer l'efficacité de la prévention.

En acceptant ce postulat, vous donnerez au Conseil d'Etat, d'une part, un signal clair de la volonté du Grand Conseil de porter un effort soutenu en matière de prévention et cela sans tarder; d'autre part, vous donnerez un objectif précis en matière de prévention du diabète pour le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention.

Bien que pleinement d'accord avec les arguments exposés dans ce postulat, le Conseil d'Etat propose de le rejeter sous prétexte que le Grand Conseil aura l'oc-

casion de se prononcer à ce sujet lors de l'adoption du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention.

Nous pensons qu'au contraire, par l'acceptation, aujourd'hui, de ce postulat, nous pouvons faire ainsi progresser plus rapidement le dossier de la promotion de la santé dans ce canton et donner déjà un premier objectif concret à mettre en œuvre sans tarder.

Pour toutes ces raisons, la quasi-majorité du groupe démocrate-chrétien soutiendra ce postulat et vous prie d'en faire autant.

Ruth Lüthi, Directrice de la santé publique.

D'abord, j'aimerais exprimer ma satisfaction de voir le soutien du Grand Conseil à la prévention et à la promotion de la santé. Il s'agissait quand même d'une des grandes nouveautés de la nouvelle loi sur la santé de mettre un accent sur la prévention, parce que nous sommes convaincus de pouvoir économiser des traitements lourds en investissant dans la prévention. Cela veut dire que si le Conseil d'Etat a refusé ce postulat, ce n'est pas parce qu'il ne partage pas les objectifs des deux députés, mais c'est tout simplement pour éviter de faire du travail parallèle ou de commencer avec la fixation des objectifs avant d'avoir les résultats de l'enquête sur la santé. Nos objectifs, dans un plan de promotion de la santé et de la prévention, sont basés justement sur les grands problèmes, parce que nous ne pouvons pas intervenir partout; nous devons cibler notre aide là où c'est vraiment le plus urgent.

L'exemple cité par MM. Buchmann et Vonlanthen concernant le diabète, étant donné que nous avons déjà octroyé un mandat à l'Association du diabète, démontre bien que ce problème est reconnu et cela nous semble important d'intervenir très tôt en faisant de la prévention et cela commence, comme plusieurs l'ont dit, déjà avec l'alimentation. Dans ce cadre-là, nous avons soutenu un grand projet romand, subventionné aussi par la Fondation suisse de la promotion de la santé, le projet «Fourchettes vertes» où on donne un label qui correspond quand même à un signe de qualité à des restaurateurs qui offrent des nourritures équilibrées à des prix raisonnables. C'est vraiment une participation à une prise de conscience dont la base est l'alimentation.

Si le Conseil d'Etat refuse le postulat, c'est tout simplement parce qu'on a maintenant une loi et un règlement. Le projet pour la composition de la commission est déjà prêt et je vous assure que cette commission est composée de représentants de tous les milieux concernés. Et même si le projet de règlement a pris un peu plus de temps, c'est justement parce que nous avons voulu l'accord des différentes Directions concernées, parce que la Santé publique ne peut pas agir seule, c'est vraiment en collaboration avec l'Instruction publique, avec l'Economie publique, les écoles professionnelles et c'est pour cette raison que nous avons travaillé ensemble pour avoir un projet de règlement qui puisse être soutenu par les différents intervenants.

Je vous signale que nous travaillons en réseau et que la prévention et la promotion de la santé ne sont pas faites par l'Etat. Nous avons dans notre Direction un demi-poste pour la prévention et la promotion de la santé.

Vous vous imaginez bien que ce n'est pas l'administration qui peut faire le projet; elle peut seulement coordonner, stimuler, examiner les projets et mettre en réseau les différents intervenants.

Mais ce sont toujours des mandats de prestations que nous octroyons à d'autres.

C'est vrai que ce sont souvent des associations, des fondations, mais nous travaillons aussi avec des associations de professionnels. Pour vous donner un exemple, vous pourrez le constater dans le budget 2003, le dépistage du cancer du sein est un projet qui a été élaboré en collaboration avec les gynécologues de ce canton. Donc, ce travail en réseau est très important et indispensable.

Même si le Grand Conseil refuse ce postulat, comme le souhaite le Conseil d'Etat, je pense que vos objectifs ont été entendus et vont pouvoir être transmis à la nouvelle commission qui sera chargée d'élaborer le plan de promotion de la santé et de prévention.

Herr Vonlanthen hat es ja gesagt, Sie wünschen gar keinen separaten Bericht. Das genügt – Sie wollten damit ein Zeichen setzen, dass Prävention und Gesundheitsförderung wichtig sind und dass man eben auch des Problem des Diabetes nicht vergisst. Ich glaube, das haben wir gehört.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 48 voix contre 44. Il y a des abstentions.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Motion N° 001.02 Cédric Castella¹ (loi portant règlement du Grand Conseil: art. 32 al. 4)

(Réponse du Bureau du Grand Conseil)

Le Bureau du Grand Conseil reconnaît que la représentativité des groupes parlementaires au sein des commissions est importante, qu'elle est le signe de la pluralité des opinions et la garantie d'un débat constructif. Le Bureau ne voudrait toutefois pas que cela devienne la règle. Il faut décider de cas en cas, en fonction de l'importance de l'objet, et surtout ne pas perdre de vue les rapports de force. Est-il normal, par exemple, que le groupe Ouverture, comprenant cinq membres, dispose de plein droit d'un membre au sein de chaque commission et que le groupe PS, comme le groupe PLR, tous deux comprenant cinq fois plus de membres que le groupe Ouverture, n'ont droit qu'à un membre dans les commissions de sept membres? Imaginons encore que le Grand Conseil compte 8, 10, 12 groupes parlementaires! Comment devrait-on garantir cette représentativité? Il faudrait introduire un certain quorum, ce qui reviendrait aussi à exclure les groupes qui n'atteindraient pas ce quorum.

En conclusion, le Bureau propose au Grand Conseil de rejeter cette motion.

– La discussion et le vote sur la prise en considération de cette motion auront lieu ultérieurement.

Motion N° 003.02 Cédric Castella² (loi portant règlement du Grand Conseil: art. 32 al. 1, 3^e phrase)

(Réponse du Bureau du Grand Conseil)

S'il est favorable à la proposition du député Cédric Castella d'augmenter de 13 à 15 le nombre de membres de la Commission permanente des finances et de gestion, reconnaissant par là le bien-fondé de la représentation de chaque groupe au sein de cette importante commission, le Bureau du Grand Conseil ne peut en revanche soutenir la proposition d'augmenter le nombre de membres de la Commission permanente de justice. En effet, si l'on se réfère à l'expérience de la dernière législature, on peut douter à l'avenir de l'efficacité de cette commission si l'on passe de 7 à 11 membres. Cette commission doit pouvoir travailler efficacement et surtout de manière indépendante, sans être sous la pression de quiconque. Vouloir la «politiser» – car il s'agit de cela finalement – serait malsain, néfaste. Même composée de 7 membres, la Commission de justice est à même de garantir la transparence et l'information dans un domaine aussi sensible que celui de la justice. Il n'est pas certain que le même but serait atteint si l'on augmentait le nombre de membres.

Pour ces raisons, le Bureau propose au Grand Conseil de rejeter cette motion.

– La discussion et le vote sur la prise en considération de cette motion auront lieu ultérieurement.

Motion N° 005.02 Jacques Bourgeois/ Jean Genoud³ (lutte efficace sur tout le territoire cantonal contre le bostryche typographe)

(Réponse du Conseil d'Etat)

Pascal Corminbœuf, Directeur de l'intérieur. 1. Le Conseil d'Etat a déjà défini sa stratégie de lutte contre le bostryche considéré comme dégât secondaire à l'ouragan «Lothar», pour les années 2002 à 2005 dans sa réponse aux questions Jean Genoud sur l'état de la forêt fribourgeoise suite à l'ouragan Lothar et à la prolifération de bostryches (N° 976.01) et à la question Paul Sansonnens concernant l'aide aux exploitations forestières suite à Lothar et aux pullulations de bostryches (N° 982.01).

Ce faisant, il avait déjà pris en compte les arguments développés par les motionnaires et selon lesquels une lutte efficace et immédiate contre le bostryche typographe s'avérait absolument nécessaire.

2. En ce qui concerne en particulier les modalités de lutte et les conditions d'intervention de l'Etat pour l'année 2002, le Gouvernement relevait dans les deux réponses aux questions précitées que deux stratégies de lutte contre la prolifération du bostryche seraient possibles en 2002:

¹ Déposée et développée le 20 décembre 2001, BGC, p. 1851.

² Déposée et développée le 20 décembre 2001, BGC p. 1851.

³ Déposée et développée le 19 mars 2002, BGC pp. 33 et 41.

- a. continuer de subventionner la lutte sur l'ensemble du territoire cantonal, avec l'octroi d'un crédit supplémentaire de 1,46 millions de francs en 2002.
- b. subventionner la lutte uniquement dans les forêts de montagne, avec les crédits figurant au budget 2002.

Du point de vue idéal et sous l'angle technique, la lutte contre le bostryche devrait absolument être poursuivie sur tout le territoire en exploitant les épicéas bostrychés dans les massifs forestiers remplissant les conditions suivantes:

- les mesures de lutte en 2000 et 2001 ont été prises à temps par l'ensemble des propriétaires des secteurs géographiques concernés,
- les peuplements sont riches en épicéas (plus de 25 % du volume),
- les nouvelles mesures de lutte ont des chances de succès (engagement des propriétaires forestiers, rapidité, efficacité et intégralité des mesures).

Pour que la lutte soit conséquente et efficace, il faut pouvoir ordonner aux propriétaires forestiers de réaliser dans les délais les travaux nécessaires, en leur garantissant le versement d'une indemnité en cas de coupes déficitaires. Sans cela, les mesures ne seront prises que partiellement et n'auront qu'un effet très limité. Le risque de voir disparaître de vastes peuplements riches en épicéa est réel, ce qui constituerait une perte irremplaçable du patrimoine forestier cantonal. La régénération des forêts détruites durera des décennies, en engendrant des coûts mais pas de revenus pour les propriétaires, ce qui amènera les pouvoirs publics à aider financièrement la reconstitution des forêts.

3. Le Conseil d'Etat précisait également que «malgré les contraintes financières du budget 2002, il aurait été possible de dégager un montant de 3 millions destiné à la lutte contre la prolifération du bostryche. Le montant supplémentaire de 1,46 millions de francs, probablement nécessaire en 2002 pour subventionner les mesures de lutte contre le bostryche sur tout le territoire cantonal, ne pouvait malheureusement pas être mis à disposition. Toutefois, compte tenu de la priorité accordée à la conservation des forêts de montagne qui exercent une fonction protectrice, dans lesquelles l'épicéa est naturellement l'essence principale et dans lesquelles les difficultés d'exploitation sont élevées, le Conseil d'Etat décidait de limiter ainsi en 2002 à la zone de montagne l'octroi de subventions pour la prévention et la réparation des dégâts aux forêts. Malgré cela le Conseil d'Etat espérait que les propriétaires de forêts de plaine seraient tout de même en mesure de poursuivre la lutte contre la prolifération du bostryche, tant que les prédateurs naturels n'auraient pas pris le dessus sur ce fléau.

4. Suite à cette détermination, de nombreux propriétaires forestiers, en particulier les communes sont intervenus aussi bien auprès du Conseil d'Etat, de la Direction de l'intérieur et de l'agriculture et du Service des forêts et de la faune, pour faire part des consé-

quences ainsi engendrées et qu'ils estimaient difficilement supportables. Au vu singulièrement des difficultés financières, nombre de communes estiment être dans l'incapacité d'entreprendre les travaux forestiers et de sylviculture même indispensables aux objectifs de lutte recherchés. Face à cette situation et au vu de l'intervention des motionnaires, le Conseil d'Etat estime qu'il y a lieu de privilégier l'intérêt public majeur à un maintien d'un patrimoine forestier dans ses fonctions de production de bois et d'accueil du public et pouvoir ainsi reconsidérer sa décision et prévoir un subventionnement pour les mesures de lutte contre le bostryche pour l'ensemble du territoire cantonal. Les dépenses supplémentaires y relatives (environ 1,5 million de francs) feront l'objet d'un crédit supplémentaire dont la compensation financière sera assurée par le report d'autres dépenses du budget du secteur forestier. A cet égard, la Direction de l'intérieur et de l'agriculture a été invitée à soumettre à bref délai un arrêté de crédit supplémentaire au budget 2002.

5. A cet effet, le Conseil d'Etat a adopté une ordonnance fixant à la fois les mesures de lutte, les conditions d'octroi et le taux des indemnités.

6. A titre de conclusion, le Conseil d'Etat propose d'accepter la motion dans le sens des conditions émises ci-dessus.

– La discussion et le vote sur la prise en considération de cette motion auront lieu ultérieurement.

Postulat N° 263.01 Beat Vonlanthen/ Michel Buchmann¹ (quelle approche pour contenir les coûts de la santé?)

(Réponse du Conseil d'Etat)

Ruth Lüthi, Directrice de la santé publique. Le chapitre 3 de la loi du 16 novembre 1999 sur la santé, intitulé «Promotion de la santé et prévention», a pour but principal et prioritaire l'amélioration de la santé, l'amélioration de la qualité de vie des individus, ainsi que l'atténuation des conséquences physiques, psychiques et sociales de la maladie. C'est dans ce cadre qu'il y a lieu de s'efforcer, dans la mesure du possible, de «contenir les conséquences économiques lourdes dues à des pathologies», comme le demandent les auteurs du postulat. L'article 27 de la loi sur la santé prévoit l'élaboration d'un plan cantonal de promotion de la santé et de prévention, qui doit définir les besoins en la matière en fonction des domaines concernés et les mesures propres à les satisfaire. Le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention fait partie intégrante de la planification sanitaire cantonale, dont le Grand Conseil établit les objectifs (cf. art. 20 de la loi sur la santé).

L'élaboration d'un plan cantonal de promotion de la santé et de prévention comporte les étapes suivantes:

¹ Déposé le 21 septembre 2001, BGC p. 1345; développé le 9 octobre 2001, BGC p.1397.

1. Il importe tout d'abord d'identifier les problèmes prépondérants de santé dans la population fribourgeoise, sur la base d'enquêtes épidémiologiques et de données scientifiques.

De telles enquêtes ont déjà eu lieu dans le passé. Signalons qu'en 2002 se dérouleront dans le canton de Fribourg trois enquêtes financées par le canton:

- a) l'enquête suisse sur la santé menée par l'Office fédéral des statistiques, avec un volet fribourgeois (population concernée: 15–70 ans),
- b) l'enquête suisse sur la santé des adolescents (15–20 ans), conduite par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP), et
- c) l'enquête de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) auprès des écoliers (12–15 ans).

2. L'identification des problèmes prépondérants de santé permettra ensuite de déterminer les domaines prioritaires de promotion de la santé et de prévention en fonction de leur importance pour la santé et le bien-être de la population. Une telle démarche, déjà effectuée une fois en 1996–1997, a servi de base au Conseil d'Etat pour la détermination des domaines prioritaires valables jusqu'à fin 2002.

3. L'étape suivante exige de circonscrire les facteurs de risques modifiables et les facteurs de protection établis.

4. Des preuves suffisantes indiquant que le dépistage précoce et le traitement améliorent le bien-être des individus doivent encore être établies. Il ne sert à rien de dépister des maladies pour lesquelles des améliorations prouvées ou des traitements efficaces n'existent pas.

5. Il faut s'assurer de l'existence de tests de dépistage, sensibles, spécifiques, praticables et économiques.

6. L'identification des différents acteurs médicaux psycho-sociaux, acteurs des institutions et associations des milieux éducatifs, judiciaires, culturels, ainsi que les bénévoles qui interviennent dans le domaine et qui œuvrent pour la santé, est indispensable.

7. Cette identification des différents acteurs concernés permet de définir, avec leur collaboration, les priorités de promotion de la santé et de prévention qui répondent avec un maximum d'efficacité aux besoins de la population et des individus.

Depuis de nombreuses années, l'Etat, par la Direction de la santé publique et des affaires sociales, a privilégié l'aide aux institutions et aux projets travaillant en réseau. Ce type d'aide va se poursuivre, dans la mesure où il a suffisamment de partenaires crédibles et compétents pour constituer un réseau.

Ce travail en réseau a pour but un accompagnement global des individus en vue de l'amélioration de leur santé (physique, psychique et sociale). Il réunit des acteurs médicaux et psychosociaux; des acteurs des institutions et associations des milieux éducatifs, judiciaires, sportifs, culturels..., ainsi que des bénévoles qui interviennent dans le domaine retenu et qui sont susceptibles d'œuvrer pour la santé. Le travail en

réseau est une démarche volontaire et ne se décrète pas. Il nécessite l'adhésion des acteurs à une série de principes qui doivent être reconnus par tous (par ex.: le respect mutuel entre professionnels, sans hiérarchie de statut; le partage d'expériences et la confrontation des points de vue; le décloisonnement institutionnel par des actions pluridisciplinaires et interinstitutionnelles...).

En ce qui concerne le diabète, signalons qu'une hygiène sportive et diététique de longue durée depuis l'enfance permettrait d'éviter de très nombreux cas à l'âge adulte. Le dépistage du diabète fait partie du mandat en cours de préparation que l'Etat envisage de donner à l'Association fribourgeoise du diabète pour en faire la promotion, avec les professionnels de la santé qui le pratiquent déjà dans le cadre de leur activité et dans la mesure de leurs moyens.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat vous propose de rejeter le postulat. En effet, sur la base des études qui seront réalisées, il appartiendra au Grand Conseil de définir les objectifs de la planification sanitaire cantonale, qui comprend le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention. Il aura alors les moyens de déterminer ainsi la politique de l'Etat en la matière.

– La discussion et le vote sur la prise en considération de ce postulat ont eu lieu en ce jour.

**Motion Nr. 010.02 Markus Bapst/Josef Fasel
(Änderung des Gesetzes über das Reglement des
Grossen Rates)**

(Begehren)

Einführung von 4 ordentlichen Sessionen zu je zwei Wochen. Der Systemwechsel ist auf den 1. Januar 2003 zu vollziehen.

(Sig.) Markus Bapst und Josef Fasel, Grossräte

**Postulat Nr. 207.02 Nicolas Bürgisser
(konkrete Förderung der Stromerzeugung aus
alternativen Produktionsmodellen)**

(Begehren)

Der Staatsrat prüft die Förderung sämtlicher Methoden der alternativen Stromerzeugung, die Schaffung von begleitenden Massnahmen und einer Task Force für deren Leitung sowie die Zusammenfassung und Bündelung der alternativen Produktionsmodelle.

(Sig.) Nicolas Bürgisser, Grossrat

Postulat Nr. 208.02 Nicolas Bürgisser
(Bahn-Erschliessung der hinteren Pérolles-Ebene)

(Begehren)

Der Staatsrat prüft die Erschliessung der hinteren Pérolles-Ebene durch die Bahn.

(Sig.) Nicolas Bürgisser, Grossrat

La séance est levée à 17 h 20.

Le Président:

Paul SANSONNENS

Les Secrétaires:

René AEBISCHER, *chancelier*

Gérard VAUCHER, *2^e secrétaire*

Mireille HAYOZ, *adjointe*
